

LE PROBLÈME LINGUISTIQUE EN INDE

PAR

Ludo ROCHER

Membre de l'ARSOM

Professeur à l'Université de Pennsylvania (U.S.A.)

150 F

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen - N.R. - XXXV-4 - Brussel 1968

LE PROBLÈME LINGUISTIQUE EN INDE

PAR

Ludo ROCHER

Membre de l'ARSOM
Professeur à l'Université de Pennsylvania (U.S.A.)

Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Classe des Sciences morales et politiques - N.S. XXXV-4 - Bruxelles 1968

Mémoire présenté à la Séance du 19 juin 1967

D/1968/0149/4

RESUME

L'auteur, après avoir rappelé que la constitution indienne de 1949 prévoit que la langue officielle de l'Union sera le hindi en écriture devanagari — et cela après une période transitoire de 15 ans —, examine les conséquences de l'évolution du problème, les arguments développés pour et contre le hindi, ainsi que les solutions de rechange qui ont été proposées.

SAMENVATTING

De auteur, na er aan herinnerd te hebben dat de Indiase grondwet van 1949 voorziet dat de officiële taal van de Unie het hindi in devanagarschrift zal zijn — en dat na een overgangsperiode van 15 jaar —, onderzoekt de gevolgen van de evolutie van het vraagstuk, de argumenten aangehaald voor en tegen het hindi, evenals de andere oplossingen die voorgesteld werden.

INTRODUCTION

Comme ce fut le cas pour d'autres pays colonisés d'Asie (1), la lutte pour l'indépendance indienne se doubla d'un phénomène parallèle: l'opinion naquit qu'une langue indigène devrait remplacer la langue colonisatrice. En Inde, la lutte pour l'indépendance s'identifie en grande partie avec le Mahatma GANDHI; on ne peut donc s'étonner de lire que:

Gandhiji was one of the first few Indians who could foresee the disastrous consequences of a foreign tongue acquiring a predominant position in the life of the people. He, therefore, raised a protest as early as 1909 against the neglect of Indian languages and against the over-importance attached to English (2).

A la fin de la période coloniale, il était généralement acquis que l'Inde, une et indépendante, devrait posséder une langue unique et spécifique, dite langue officielle, ou, comme le disent normalement les Indiens: une langue nationale (3). En 1940, sept ans avant l'indépendance, on peut lire:

There is no difference of opinion on the question whether or not India should have a national language. For, all sensible persons are agreed that we have to forge a medium of thought and expression which can cement our common efforts and urges for the rehabilitation and development of our national life (4).

Les raisons qui déterminèrent l'aspiration générale à une langue officielle sont de deux ordres. D'une part, l'Inde avait besoin d'une langue officielle vis-à-vis de l'étranger: la langue officielle

(1) Hugh R. TINKER: *Ballot Box and Bayonet. People and Government in Emergent Asian Countries*, London, Chatham House, 1964, pp. 39-42.

(2) M.J. PATEL: *The Educational Philosophy of Mahatma Gandhi*, Ahmedabad, Navajivan, 1956, pp. 221-222, cité dans M.P. DESAI: *The Hindi Prachar Movement*, Ahmedabad, Navajivan, 1957, p. 3.

(3) Encore qu'il faille noter que « By one vote (it is alleged) the Congress decided to adopt Hindi not as the national language but as the official language » (TINKER: *Ballot Box*, p. 41).

(4) Z.A. AHMAD: *National Language for India. [A Symposium]*, Allahabad, Kitabistan, 1941, p. 7.

serait un des éléments de prestige nécessaires pour que l'Inde, « a Sovereign Democratic Republic » (5), prenne place parmi les pays unifiés et indépendants. D'après le grand linguiste indien, Suniti Kumar CHATTERJI, la langue officielle aurait pour mission de

(...) meet the unsympathetic argument that India cannot be a single nation with so many languages (6).

D'autre part, au désir de prestige à l'étranger se juxtaposait une considération d'ordre purement intérieur. Les chefs de la lutte pour l'indépendance étaient conscients de ce que l'unité de tous les Indiens qu'ils avaient forgée face aux colonisateurs britanniques risquait d'être transitoire. Ils se rendaient compte qu'à l'union dans la lutte pour l'indépendance s'opposaient plusieurs facteurs qui pourraient éloigner les Indiens les uns des autres; or, un de ces facteurs, et non le moindre, était la grande diversité de leurs langues. Ils espéraient qu'en couronnant les multiples langues du subcontinent par une seule langue officielle, celle-ci

(...) would (...) check the centrifugal or fissiparous tendency of the provincial languages (7).

Cependant, si le principe d'une langue officielle unique fut généralement admis, il fut vite évident qu'il serait difficile de rallier une majorité autour d'une solution commune. Le 12 septembre 1949, Rajendra PRASAD, le président de l'Assemblée Constituante, ouvrit les débats par l'appel suivant, qui montre à quel point il était conscient de la gravité du problème et de l'importance des décisions à prendre:

We have now to take up the articles dealing with the question of language. I know this is a subject which has been agitating the minds of Members for some time and so I would make an appeal to the speakers who are going to take part in the debate. My appeal is not in favour of any particular proposition, but it is with regard to the nature of the speeches which Members may be making. Let us not forget that whatever decision is taken with regard to the question of language, it will have

(5) Préambule à la Constitution.

(6) S.K. CHATTERJI: *Languages and the Linguistic Problem*, Oxford University Press, 1945, p. 3.

(7) S.K. CHATTERJI: *Languages and the Linguistic Problem*, p. 3.

to be carried out by the country as a whole. There is no other item in the whole Constitution of the country which will be required to be implemented from day to day, from hour to hour, I might even say from minute to minute in actual practice. Therefore, Members will remember that it will not do to carry away a point by debate in the House. The decision of the House should be acceptable to the country as a whole. Even if we succeed in getting a particular proposition passed by the majority, if it does not meet with the approval of any considerable section of the people in the country—either in the north or in the south, the implementation of the Constitution will become a most difficult problem. Therefore, when any Member rises to speak on this language question I would request him most earnestly to remember that he should not let fall a single word or expression which might hurt or cause offence. Whatever has to be said, should be said in moderate language so that it might appeal to reason and there should be no appeal to feelings or passion in a matter like this (8).

Nous ne pouvons étudier ici le détail des discussions de l'Assemblée Constituante; le résultat fut l'insertion dans la Constitution indienne (votée le 26 novembre 1949, entrée en vigueur le 26 janvier 1950) d'un long chapitre intitulé « The Official Language », chapitre contenant neuf articles (343-351) d'une longueur considérable (9). L'ensemble de ces articles décidait de façon définitive, et dans tous ses détails du problème de la langue officielle du jeune état. Cependant, comme ce fut le cas en d'autres domaines (10), le désir de l'Assemblée Constituante de créer pour la question de la langue officielle un document parfait où aucun détail ne serait négligé ni laissé dans la vague, déclencha une réaction en chaîne qui est loin d'être à son terme, vingt ans après l'indépendance.

Il est incontestable que le chapitre de la Constitution appelé « The Official Language », loin de résoudre définitivement la question, a donné lieu à un véritable « problème linguistique »,

(8) Cité dans A.K. MAJUMDAR: *Problem of Hindi. A Study*, Bombay, Bharatiya Vidya Bhavan, 1965, pp. 40-41.

(9) Un exposé très vulgarisant de ce chapitre, dans Govindlal BANSILAL: *The Constitution of India and the Indian Languages*, Bombay, l'auteur, 1954.

(10) Cf. le cas des « fundamental rights », d'après Alan GLEDHILL: « The Twilight of India's Fundamental Rights », dans: *De l'indépendance politique à la liberté économique et à l'égalité sociale en Asie du Sud-Est*, Bruxelles, Institut de Sociologie, 1966, pp. 225-255.

voire à plusieurs problèmes linguistiques (11). Qui plus est, ces problèmes se sont avérés d'une complexité singulière, et, loin de s'acheminer vers une solution harmonieuse, ils subsistent encore entiers et influencent dans une large mesure le cours actuel des événements.

Le plan que nous suivrons dans cette étude est déterminé par les considérations qui précèdent. Nous nous proposons de traiter successivement les trois points suivants:

1. Le problème linguistique tel qu'il se présentait au moment de l'indépendance et pendant la période qui suivit immédiatement;
2. Les mesures majeures qui ont été prises pour traduire dans les faits les directives de la Constitution;
3. L'importance du problème linguistique, jugée d'après son influence sur un événement récent, à savoir: les élections de février 1967.

(11) Pour un exposé succinct du problème linguistique en Inde, cf. R.B. LE PAGE: *The National Language Question. Linguistic Problems of Newly Independent States*, London-New York, Oxford University Press, 1962. La seconde partie de cet ouvrage est consacrée à l'étude de la situation en Inde et en Malaisie.

1. LE PROBLEME

L'article 343(1) de la Constitution prévoit que

The official language of the Union shall be Hindi in Devanagari script.

Avant d'étudier les conséquences de cet article, il convient d'examiner la répartition des langues en Inde avant l'entrée en vigueur de la Constitution. En effet, pour bien comprendre les différentes réactions que l'article 343(1) a provoquées, il faut se faire une idée nette de la façon dont il affectait la situation existante.

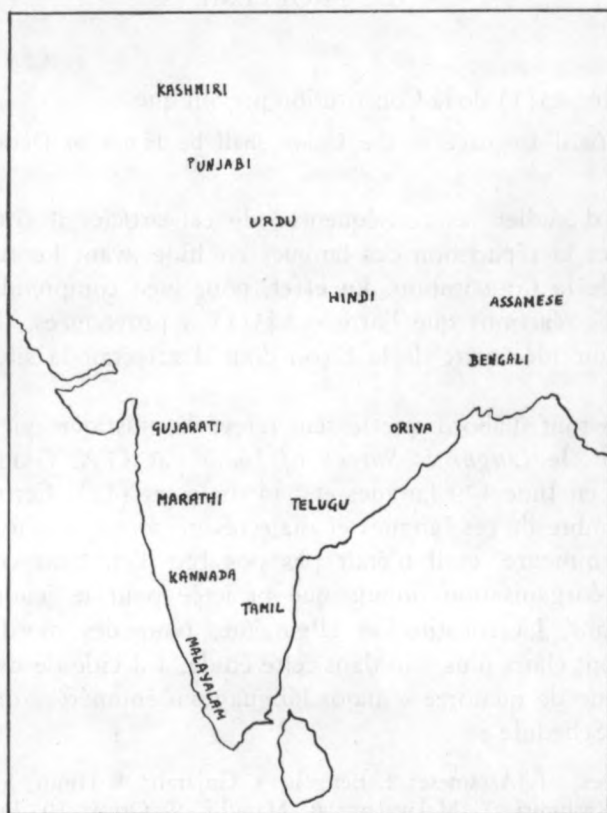
Notons tout d'abord que le seul relevé linguistique que nous possédions, le *Linguistic Survey of India* par G.A. GRIERSON, distingue en Inde 179 langues et 544 dialectes (12). Certes, un grand nombre de ces langues et dialectes ne sont que d'une importance mineure, et il n'était pas possible d'en tenir compte dans la réorganisation linguistique projetée pour le jeune état indépendant. La constitution elle-même, pour des motifs qui deviendront clairs plus loin dans cette étude, a décidé de ne tenir compte que de quatorze « major languages » énumérées dans le « Eighth Schedule »:

Langues. 1. Assamese; 2. Bengali; 3. Gujarati; 4. Hindi; 5. Kannada; 6. Kashmiri; 7. Malayalam; 8. Marathi; 9. Oriya; 10. Punjabi; 11. Sanskrit; 12. Tamil; 13. Telugu; 14. Urdu.

Si l'on omet le sanskrit — la langue classique, qui n'est parlée en aucun endroit précis de l'Inde —, les treize autres langues se

(12) G.A. GRIERSON: *Linguistic Survey of India*, 12 volumes et 21 tomes, Calcutta, Government of India, 1903-1928. Une nouvelle édition de cet ouvrage est en cours de publication. Pour un aperçu de cette entreprise gigantesque, cf. Sever POP: *La Dialectologie*, vol. II, pp. 1121-1129, Louvain, l'auteur, 1950. Sur les langues de l'Inde, voir aussi Roland J.-L. BRETON: *Les langues de l'Inde depuis l'indépendance. Etude de géographie culturelle du monde indien: Inde - Pakistan - Ceylan - Népal*, Aix-en-Provence, Faculté des Lettres, 1964. Quant aux « Problems of Classification and Enumeration », cf. Amal SARKER: *Handbook of Languages and Dialects of India*, Calcutta, Mukhopadhyay, 1964, pp. xiii-xx.

répartissent géographiquement de la façon indiquée sur la carte ci-dessous.



Il faut encore noter que ces langues se divisent en deux groupes principaux. Les langues du nord de l'Inde appartiennent toutes à la branche aryenne de la famille indo-européenne. Même si une personne parlant une de ces langues n'est pas pour autant capable de comprendre les autres sans les avoir étudiées, il existe parmi celles-ci un commun dénominateur non négligeable, et il existe avant tout une origine commune: le sanskrit — ou une langue indienne très proche du sanskrit. Les quatre langues du sud de l'Inde, au contraire, appartiennent à un groupe linguistique complètement différent: ce sont des langues dravidiennes,

qui ont, entre elles, un rapport incontestable tout comme c'est le cas pour les langues aryennes, mais qui n'ont rien de commun avec les langues de la partie septentrionale du pays. La distinction fondamentale entre langues aryennes et langues dravidiennes aura, elle aussi, une influence considérable sur les réactions à l'article 343(1) de la Constitution. Nous en verrons des exemples plus loin.

Mais revenons-en maintenant à l'article de la Constitution. En premier lieu, il décide que, parmi les langues majeures du pays, une seule sera appelée à jouer le rôle de langue officielle, à l'exclusion de toutes les autres. Autrement dit: la Constitution accorde au seul hindi des privilèges qu'elle n'accorde pas aux autres langues de l'Union. Ou encore, comme le disent de préférence ceux qui n'ont pas le hindi comme langue maternelle, la Constitution refuse d'importants privilèges à treize langues majeures de l'Inde pour les réserver à la seule quatorzième, le hindi. Certes, dans d'autres pays aussi il s'est fait qu'une seule langue fut élevée au rang de langue nationale à l'exclusion des autres, mais il est incontestable que, ne fût-ce que du point de vue purement quantitatif — remplacement de quatorze langues majeures par une seule, et nombre de personnes appelées à apprendre cette langue —, la tâche entreprise par la Constitution indienne était unique au monde.

Outre le choix, arbitraire ou non, d'un seul parler indien comme langue officielle, l'article 343(1) implique un autre fait tout aussi important. L'article en question signifie aussi qu'une langue indienne sera appelée à remplir un rôle qui, avant l'indépendance, et cela depuis quelques siècles, était rempli par une langue qui ne figure même pas dans le « Eighth Schedule » de la Constitution, à savoir: l'anglais. Le remplacement de l'anglais par une langue indienne posera, lui aussi, des problèmes qui, eux, ne portent plus sur le choix du hindi, mais sur celui d'une langue qui n'a jamais eu l'occasion de se préparer au rôle qu'elle devait jouer.

Après ces considérations préliminaires, nous pouvons passer à l'examen des facteurs qui furent à la base du choix du hindi. Il va sans dire que, une fois acquis le principe de la nécessité d'une langue officielle, l'Assemblée Constituante n'a pas sélectionné le hindi au hasard.

Nous ne saurions examiner le problème en détail ici, mais nous avons l'impression qu'au moment de l'indépendance le choix du hindi fut déjà un fait accompli du simple fait du prestige de GANDHI qui, depuis longtemps, proclamait le hindi langue nationale. Ne citons qu'une seule déclaration caractéristique à ce propos, celle de Vinoba BHAVE:

Hindi is like a basic language for India. In a way it has got a limited vocabulary. It may probably not even be our richest language. Yet, it is the daughter of a very rich language and the sister of many well-developed languages. And what is more, it is the language of love and religion. Who made it such? Gandhiji, in the modern times! (13).

En outre, il apparut que, d'ores et déjà, le hindi jouissait de certains avantages dont ne jouissait aucune des autres langues indiennes. Le hindi avait deux arguments en sa faveur; nous les examinerons successivement.

Le premier argument en faveur du hindi était d'ordre purement quantitatif: le nombre d'Indiens parlant le hindi dépassait de loin le nombre de citoyens parlant toute autre langue indienne. Quoique le choix du hindi remonte à 1949, le document invoqué le plus souvent est le recensement de 1951. Puisque, en outre, ce sera surtout le recensement de 1951 qui sera le plus souvent et le plus sévèrement critiqué, nous citerons, nous aussi, les chiffres apparaissant dans ce document. Le nombre d'Indiens parlant les langues majeures y est indiqué de la façon suivante:

Hindi	149.944.311
Telugu	32.999.916
Marathi	27.049.522
Tamil	26.546.764
Bengali	25.121.674
Gujarati	16.310.771
Kannada	14.471.764
Malayalam	13.380.109

(13) VINOBA: *Language Problem*, Varanasi, Sarva Seva Sangh Prakashan, 1965, p. 10. La nature et l'évolution des concepts gandhiens mériteraient d'être étudiées dans leur ensemble. Plusieurs opuscules ont été publiés à ce propos — ils seront cités plus loin —, mais une étude globale et complète reste à faire.

Oriya	13.153.909
Assamese	4.988.226
Kashmiri	5.086
Sanskrit	555
Inde	323.972.607 (14)

Nous reviendrons plus tard sur le fait que le recensement ne mentionne que douze chiffres au lieu de quatorze comme on pourrait s'y attendre d'après le « Eighth Schedule » de la Constitution. Pour le moment notre seul but est de montrer, avec les partisans du hindi, que, du point de vue purement quantitatif, le hindi et rien que le hindi pouvait être élevé au rang de langue officielle. Le hindi — avec ± 150 millions de sujets parlants (15) — était parlé par $\pm 46\%$ des citoyens, et dépassait de loin la langue qui occupait la deuxième place: le telugu, avec ± 33 millions, c.-à-d. $\pm 10\%$.

A ce premier argument en faveur du hindi s'en joignait un deuxième, de nature toute différente. De toutes les langues modernes de l'Inde, le hindi était la seule qui, au moment de l'indépendance, avait déjà acquis le statut de *lingua franca* dans le pays tout entier (16).

Il s'agit là d'un fait que GANDHI avait constaté dès 1917. Lors d'une allocution présidentielle à la deuxième conférence pédagogique du Gujarat, à Broach, il décrivit la situation de la façon suivante:

No other language can compete with Hindi in satisfying these five requirements. Next to Hindi, comes Bengali. But the Bengalis themselves make use of Hindi outside Bengal. The H'indi-speaking man

(14) *Census of India, Paper No. 1: Languages—1951 Census*, New Delhi, 1954, pp. 6-7.

(15) Ce chiffre peut même être tenu pour modéré si on le compare à celui avancé par Raghu Vira: « Thus it will be seen that Hindi besides being the link between most of the languages of Northern India is also the language of the larger number of political units. The area covered by it is larger too. The number of speakers of Hindi approximates two hundred and twenty-one millions » (« A Lingua Franca for India », dans: RAGHU VIRA: *India's national language; a collection of articles*, New Dehli, International Academy of Indian Culture, 1965, p. 2. Il est décevant pour le lecteur de ce volume de ne trouver aucune indication quant à la date à laquelle cet article et les autres furent rédigés).

(16) Par exemple, T.K. SESHADRI: *The Language Question? (An Historical Analysis)*, Bangalore, Varada, 1965, p. 6.

speaks Hindi wherever he goes and no one feels surprised at this. The Hindi-speaking Hindu preachers and the Urdu-speaking *Maulvis* make their religious speeches throughout India in Hindi and Urdu, and even the illiterate masses understand them. Even an unlettered Gujarati when he goes to the North attempts to speak a few Hindi words. But the Northern *bhaiya* who works as gate-keeper to the Bombay *seth* declines to speak in Gujarati and it is the *seth*, his employer, who is obliged to speak to him in broken Hindi. I have heard Hindi spoken even in far off Southern provinces. It is not correct to say that in Madras one cannot do without English. I have successfully used Hindi there for all my work. In the trains, I have heard Madras passengers speaking to other passengers in Hindi. Besides, the Muslims of Madras know enough Hindi to use it sufficiently well. It has to be noted that Muslims throughout India speak Urdu and they are found in large numbers in every province (17).

Sans doute, cette situation ne pourrait étonner l'historien de l'Inde. Pendant les quelques siècles de domination musulmane, les capitales — Delhi, Agra — furent situées dans la région de l'Inde où l'on parlait le hindi. De ce fait, les militaires, les administrateurs, voire les commerçants, originaires de cette région, ont transporté leur langue non seulement à travers le nord de l'Inde, mais aussi jusqu'à l'extrême sud du pays, en plein territoire dravidien. La population locale, qui venait en contact avec ces représentants du pouvoir et du commerce de la capitale, avait acquis une réelle connaissance du hindi; or, ceci ne pourrait se dire d'aucune autre langue indienne.

De nos jours encore, il est vrai que, même pour le visiteur étranger que nous sommes, la connaissance du hindi peut être utile en certains endroits, non seulement à Bombay ou Calcutta mais aussi à Madras ou Trivandrum — par exemple, pour les achats dans les bazar —, tandis que, inversement, la connaissance du tamil ou du malayalam ne serait d'aucune utilité dans les bazar des villes du nord de l'Inde.

En d'autres termes: plus que toute autre langue indienne, le hindi avait déjà eu l'occasion de devenir une sorte de lingua franca en Inde.

Les deux arguments en faveur du hindi que nous venons de développer n'ont cependant pas été généralement admis. Les ad-

(17) Cité dans M.K. GANDHI: *Our Language Problem*, publié par A.T. HINGORANI, Bombay, Bharatiya Vidya Bhavan, 1965, p. 10.

versaires du hindi comme langue officielle de l'Inde maintiennent que lesdits arguments sont plus apparents que réels (18).

Sans contester pour autant les chiffres mentionnés dans le recensement, on objecte que la présentation officielle est faite de façon à créer une fausse impression à l'avantage du hindi. Pour mieux apprécier la valeur de cet argument il convient tout d'abord de rappeler une partie du tableau général tel qu'il apparaissait dans le recensement de 1951 (voir page 16).

On attire l'attention sur le fait que, pour l'Inde du nord, l'Inde de l'est, l'Inde du sud, l'Inde de l'ouest, l'Inde centrale, etc., des chiffres séparés ont été donnés pour le hindi, l'urdu, le hindustani et le punjabi, tandis que pour l'Inde entière ces chiffres isolés manquent. Le chiffre pour l'Inde est unique, et comprend tous ceux qui parlent le hindi, l'urdu, le hindustani et le punjabi. Ce n'est que grâce à ce chiffre purement abstrait qu'on en arrive à la somme impressionnante de presque 150 millions. Il est donc faux de présenter ce chiffre comme indiquant ceux qui, d'ores et déjà, parlent le hindi en Inde. En plus, dans le tableau général du recensement, le chiffre irréal de 150 millions prend place, sur la même ligne horizontale, entre le total des sujets indiens (± 324 millions) et celui de ceux qui parlent les autres langues indiennes: le telugu (± 33 millions), etc. Il crée ainsi l'impression que le hindi est parlé, non seulement, par presque la moitié des Indiens, mais aussi par à peu près cinq fois plus d'Indiens que ceux qui parlent les autres langues. Cette façon de présenter les choses est, elle aussi, attribuée au désir fâcheux du gouvernement d'imposer le hindi à ceux qui y sont opposés.

Ajoutons, cependant, que si cette intention a prévalu au recensement de 1951, elle est totalement absente de celui de 1961. Les langues y sont rangées par ordre alphabétique, des chiffres séparés sont donnés pour la population masculine et féminine, et le hindi, l'urdu, le hindustani et le punjabi y figurent séparément. Pour permettre au lecteur de comparer la situation de 1961 avec

(18) Pour les multiples objections qui ont été soulevées contre le hindi, cf. Ludo ROCHER: « South Indian 'Letters to the Editor' and the Indian Language Problem », dans *Revue du Sud Est asiatique*, 1963, pp. 125-182.

Zone	Total Number of Speakers	Hindi	Urdu	Hindustani	Punjabi	Telugu	etc.
INDIA	323 972 607	149 944 311				32 999 916	27 049 522
North India	61 934 301	50 454 217	4 300 425	6 742 937	323 456	2 145	10 866
East India	↓ etc.	34 036 450	3 360 352	—	90 443	↓ etc.	↓ etc.
South India		149 287	869 858	1 345 662	8 639		
West India		492 906	1 977 607	8 006	68 978		
Central India		20 506 477	2 904 632	59 939	78 384		
etc.							

celle de 1951, citée plus haut, nous insérons ici les chiffres pour les quatorze langues majeures:

Assamese	6.803.465
Bengali	33.888.939
Gujarati	20.304.464
Hindi	133.435.360
Kannada	17.415.827
Kashmiri	1.956.115
Malayalam	17.015.782
Marathi	33.286.771
Oriya	15.719.398
Punjabi	10.950.826
Sanskrit	2.544
Tamil	30.562.698
Telugu	37.668.132
Urdu	23.323.518 (19)

Le hindustani ne paraît que dans un tableau suivant, parmi les langues parlées par moins de 500.000 personnes, avec un chiffre de 123.200 (20).

Le second argument en faveur du hindi, qui veut que le hindi soit le seul parler indien à avoir acquis le statut de *lingua franca*, est, lui aussi, mis en doute. Les adversaires du hindi prétendent qu'en réalité, les milieux où le hindi est compris en dehors de sa propre aire géographique sont fort restreints. Les seuls milieux où l'on peut se servir du hindi, dans le sud de l'Inde par exemple, sont les bazar; en dehors des milieux commerçants le hindi n'est d'aucune utilité. En outre, le hindi qui se parle dans ces bazar est loin du hindi parlé par ceux qui l'ont comme langue maternelle, et, par conséquent, du hindi que l'on veut élever au rang de langue officielle. La connaissance de ce hindi, auquel on a donné le nom méprisant de « bazar hindi », ne pourrait être considérée comme un tremplin valable vers la connaissance du véritable hindi. Le « bazar hindi » ne constitue qu'une forme

(19) *Census of India 1961*, vol. I, Part II-C (ii), Language Tables, Table C-V(A), pp. 2-3.

(20) *Census of India 1961*, vol. I, Part II-C(ii), Language Tables, Table C-V (C), p. 108.

extrêmement restreinte et grossière, dans laquelle n'apparaît aucune des finesses qui donnent au hindi son caractère particulier (21).

A propos de ce second argument en faveur du hindi et des objections qui ont été formulées contre lui, nous voudrions ajouter une remarque personnelle. Il est vrai qu'une certaine forme de hindi s'est répandue à travers l'Inde tout entière, mais l'expérience nous a appris qu'il est tout aussi vrai que le bazar hindi ne peut guère s'employer en dehors des milieux dont il tire son nom. Ceux qui proposèrent le hindi comme langue officielle espéraient apparemment que le hindi continuerait à se répandre au delà des bazar au moment où il serait reconnu comme langue officielle. C'était, sans aucun doute, l'opinion sincère de GANDHI quand il ajoutait, dans l'allocution de 1917 citée plus haut:

Thus, Hindi has already established itself as the national language of India. We have been using it as such for a long time (22).

Cependant, ceux qui réfléchissaient en ces termes ont commis une grave erreur de jugement: à partir du moment où le hindi devint langue officielle, c.-à-d. à partir du moment où il fut ressenti comme une réelle menace pour les langues locales, la population des bazar de Madras, par exemple, au lieu de maintenir et de développer le hindi qu'elle connaissait déjà, a fait un effort pour que le hindi ne prenne pas la place du tamil qui lui est cher avant tout. Le résultat inattendu a été que le hindi, loin de profiter du statut de *lingua franca*, a eu tendance à perdre ce statut même dans les milieux où il était déjà acquis.

Les deux arguments cités plus haut ne sont cependant pas les seuls qui aient été avancés contre le hindi. Il y en a eu plusieurs autres qui montrent très bien à quel point le problème linguistique en Inde est devenu complexe, voire inextricable. Les arguments qu'il nous reste à examiner se répartissent principalement en deux groupes. Le premier groupe comprend des objections spécifiques contre le choix du hindi même; ceux qui soulèvent ces objections prétendent que certaines autres langues indiennes pouvaient faire valoir des arguments aussi valables ou plus vala-

(21) Pour des exemples, cf. S.K. CHATTERJI: *Languages*, pp. 30-31.

(22) Cité dans M.K. GANDHI: *Our Language Problem*, p. 11.

bles que le hindi. Ils acceptent le choix d'une langue indienne comme langue officielle, mais ils ne peuvent se rallier au choix du hindi. Le second groupe conteste la possibilité même d'élever une langue indienne quelconque au rang de langue officielle: le hindi, comme toute autre langue indienne, n'est pas, dans l'état actuel des choses, capable de remplir le rôle que lui impose la Constitution. Nous examinerons successivement les divers arguments des deux groupes.

Le premier argument du premier groupe concerne la nature même du hindi. Il est aisé de dire que la langue officielle de l'Union sera la hindi; mais que faut-il entendre par le terme « hindi »? Autrement dit: quelle est la région de l'Inde où se parle la langue qui, dorénavant, devra être apprise par tous les Indiens comme langue officielle? Ceux qui posent cette question tirent argument du *Linguistic Survey of India* par G.A. GRIERSON cité plus haut. Dans le volume qui traite du hindi, GRIERSON distingue plusieurs dialectes: l'avadhi, le bagheli et le chattisgarhi qui, ensemble, forment le hindi oriental, et le hindustani, le banguru, la braj bhakha, le kanauji et le bundeli qui forment le hindi occidental. Or, tous ces dialectes constituent des réalités linguistiques, mais « le hindi oriental », « le hindi occidental », et, à plus forte raison, « le hindi » sont de pures abstractions qui ne correspondent à aucune réalité. Ce qui revient à dire que la langue prescrite comme langue officielle n'est que le commun dénominateur de plusieurs dialectes par ailleurs très différents, mais n'existe pas en réalité. On pourrait aisément composer des grammaires descriptives des divers dialectes cités par GRIERSON, mais il serait impossible d'élaborer une telle grammaire pour « le hindi », langue officielle (23).

A ce premier argument s'en juxtapose un deuxième. Si le hindi est déjà un concept extrêmement vague du point de vue géographique, il l'est davantage encore du point de vue historique. La nature du problème fut bien ressenti par K.A. HAMIED:

It is a matter of surprise that at the time of adopting 'Hindi' as the official language of India, the leaders of the country and those engaged

(23) Une telle grammaire fut cependant composée par un comité nommé officiellement par le ministère de l'éducation et de la recherche scientifique: *A basic grammar of modern Hindi: English version*, Agra, Its publication no. 277, 1958.

in drafting the Constitution gave no serious thought to lay down precisely as to what language was meant by 'Hindi'. No one seems to have paid any attention to the history of 'Hindi', how 'Hindi' was evolved, how it developed, who spoke this language, and what was its grammar and vocabulary (24).

Tous les dialectes constituant le hindi ont connu une évolution assez singulière (25). Tout d'abord, chacun des dialectes a parcouru l'évolution linguistique normale qui, via une forme de langue indienne moyenne, le dérive d'une forme de langue ancienne, apparentée au sanskrit. Cependant, puisque l'évolution linguistique normale de tous ces parlers s'est faite en partie pendant la période musulmane et dans une partie de l'Inde où l'influence musulmane était très prononcée, il s'est fait que, du point de vue du vocabulaire, tous ces dialectes ont subi de fortes influences arabes et persanes. On peut donner aux divers parlers locaux, indo-aryens de structure mais marqués par le vocabulaire islamique, le nom commun de hindustani. À côté du hindustani s'est développé, dans les milieux islamiques orthodoxes, une autre forme de cette même langue, résultat d'un effort conscient d'en bannir le maximum d'éléments indiens. C'est l'urdu, ayant la même structure grammaticale indo-aryenne que le hindustani, mais dont le vocabulaire est presque exclusivement d'origine arabe et persane. Enfin, suite à une réaction de l'orthodoxie hindoue, le hindustani et l'urdu se sont vu juxtaposer une troisième forme de la langue, purgée de toute influence islamique et faisant appel à un vocabulaire d'origine exclusivement sanskrite. Cette troisième forme est souvent indiquée du nom de « high hindi ».

Ainsi, à l'intérieur de l'aire géographique qu'on peut appeler celle du hindi, des facteurs historiques ont créé une situation où un même groupe de langues fait appel à des vocabulaires tout à fait différents. Non seulement il existe souvent, pour le même objet, disons « livre », deux termes, l'un d'origine arabe-persane:

(24) K.A. HAMIED: *What is Hindi? With a foreword by Devan Sharan*, Bombay, Alisons, 1956, p. 5.

(25) Pour l'histoire des langues indiennes, voir Jules BLOCH: *L'indo-aryen du Veda aux temps modernes*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1934; S.K. CHATTERJI: *Indo-Aryan and Hindi*, Ahmedabad, Gujarat Vernacular Society, 1942; Louis RENOU (« Sanskrit, moyen indien ») et Pierre MEILE (« Les langues modernes »), dans: *L'Inde classique* I, Paris, Payot, 1947, pp. 52-119.

kitāb, l'autre d'origine indienne: *pustak*, mais dans la majorité des cas non moins de trois termes se juxtaposent. Ainsi, pour exprimer le concept « tâche, devoir », il y a le terme indien moderne dérivé normalement de l'ancien indien: *kāj*, le terme islamique: *farz*, et le terme purement sanskrit: *kārya*.

Il va sans dire que, si ce phénomène se multiplie au point de se faire sentir dans la grande majorité des mots composant une phrase, la même phrase, quoique construite selon une structure syntaxique identique, peut aisément prendre des formes mutuellement incompréhensibles (26). Ensuite, il ne s'agit pas uniquement de trois formes de langue nettement distinguées; en réalité, tous les degrés se présentent, d'une forme purement « high hindi », via le stade intermédiaire du hindustani, jusqu'à la forme purement urdu. Il est évident qu'ici aussi ceux qui s'opposent au hindi ont posé la question: où dans ce tourbillon se situe la langue qui doit être considérée comme la langue officielle? (27)

Sans aucun doute, GANDHI pensait au langage que nous venons d'indiquer par le terme hindustani:

This Hindi is neither too Sanskritized, nor too Persianized. The sweetness which I find in the village Hindi is found neither in the speech of the Muslims of Lucknow, nor in that of the Hindu *pandits* of Prayag. The language which is easily understood by the masses is the best. All can easily follow the village Hindi. The source of the river of language lies in the Himalayas of the people. It will always be so. The Ganga arising from the Himalayas will continue to flow for ever. It is the same with the village Hindi which will flow on for ever, while the Sanskritized and Persianized Hindi will dry up and fade away as does a rivulet springing from a small hillock (28).

(26) Cf. O.L. CHAVARRIA-AGUILAR: *Lectures in Linguistics*, Poona, Deccan College, 1954 (pp. 51-71: « Language and Linguistics in India »), p. 61.

(27) Ils ne pouvaient se contenter de propositions aussi simplistes que celle-ci: « If Nehru is the builder of Hind, if Nehru is the architect of India's destiny, if Nehru is the accepted leader of New India, why shouldn't we follow his lead in the matter of our language too and his Hindi as the Hindi of modern Hind » (Préface à K.A. HAMIED: *What is Hindi?*, p. 2). Peut-être aurait-on dû attacher plus d'importance à la rédaction de listes de fréquence, tel J.C. KOENIG: *Teachers' and Authors' List of Four Thousand Important Hindi Words*, Raipur, Christian Book Depot, 1956.

(28) Allocution présidentielle à la 8^e session de la Hindi Sahitya Sammelan, tenue à Indore en 1918; citée dans M.K. GANDHI: *Our Language Problem*, p. 14. Sur la « Hindi-Urdu-controversy » avant l'indépendance, cf. Z.A. AHMAD: *National Language*, qui, en 1941, a rassemblé les opinions de 23 personnalités indiennes.

Comme nous le verrons plus loin, la Constitution n'a pas suivi strictement ce point de vue.

Aux difficultés créées par ce dernier argument il faudrait encore ajouter le fait que les trois formes citées emploient deux écritures totalement différentes, l'écriture arabe qui s'écrit de droite à gauche, et le devanagari qui court de gauche à droite. Mais ce problème a été résolu par le texte même de la Constitution: la langue officielle sera le hindi « en écriture devanagari ». Ceci vouait à l'échec la tendance qui visait à remplacer l'écriture indienne par l'écriture romaine (29).

Les adversaires du hindi n'ont pas négligé de mettre l'accent sur les arguments du premier groupe: le caractère vague, voire l'inexistence de la langue officielle proposée par la Constitution. Cela fut évidemment avant tout le cas pour ceux des Indiens dont la langue maternelle possède une unité incontestable, aussi bien géographiquement qu'historiquement. Les habitants du Maharashtra, du Bengal, du Tamilnad et d'autres régions ne peuvent accepter que le titre de langue officielle soit accordé à une langue qui y a tellement moins de titres que leur propre marathe, bengali, tamil, etc. Et cela d'autant plus que certaines de ces langues se vantent d'une littérature importante et ancienne, ce qui n'est pas le cas du hindi (30). Certes, il existe une littérature en avadhi ou en braj bhakha, mais non en hindi tel que la Constitution l'envisage. A cela les habitants de l'Inde tamile opposent leur propre littérature qui non seulement est considérable mais qui remonte aux débuts de l'ère chrétienne.

(29) Cette solution fut défendue, entre autres, par S.K. CHATTERJI. Cf., par exemple: « A Roman Alphabet for India », dans: *Journal of the Department of Letters*, Calcutta University, 1935; « India and the Roman script », dans: *Science and Literature* 18, 1953, pp. 303-306. Mais Chatterji se rendait parfaitement compte que sa proposition serait rejetée au nom du patriotisme. Ainsi: « We have seen during the past few months the spectacle of advocacy of the Roman script by a very advanced section of our people. There could be no course more degrading, more humiliating, more suicidal than the replacing of our own beautiful script by the clumsiest script of those who trampled on our rights » (RAGHU VIRA: « The National Language of India », dans: *India's national language*, p. 39). Sur les essais de réforme pour le devanagari et les autres écritures indiennes, cf. W.N. BROWN: « Script Reform in Modern India, Pakistan and Ceylon », dans: *Journal of the American Oriental Society* 73, 1953, pp. 1-6.

(30) Pour les littératures de l'Inde moderne, cf. V.K. GOKAK (éd.): *Literatures in Modern Indian Languages*, Delhi, The Publications Division, 1957; H. VON GLASENAPP: *Die Literaturen Indiens*, Stuttgart, Kröner, 1961, pp. 253-445.

Comme nous l'avons dit plus haut, les arguments du second groupe sont totalement différents de ceux du premier. On ne met plus en doute le choix du hindi parmi d'autres langues indiennes modernes, mais on pose une question plus générale, à savoir s'il fallait faire appel à une langue indienne moderne quelconque pour qu'elle jouât le rôle de langue officielle.

Le premier argument de ce genre constate que, depuis un ou deux siècles le rôle de langue officielle en Inde fut joué par l'anglais. Cela implique que la Constitution fait appel à une langue indienne pour jouer un rôle qu'elle n'a pas rempli depuis cent ou deux cents ans. Or, depuis ce temps toute langue indienne a perdu le contact avec plusieurs aspects importants de la vie moderne que les Indiens eux-mêmes n'ont jamais traités autrement qu'en anglais. De ce fait, aucune des langues indiennes modernes n'a eu l'occasion de développer un vocabulaire adéquat dans plusieurs domaines qui étaient complètement abandonnés à l'anglais (31).

Il est inévitable que les Indiens, qui recevaient leur éducation uniquement en anglais, en aient subi l'influence, même dans la conversation courante. Même en parlant le hindi, par exemple, ils emploient à tout instant des termes anglais, telle cette phrase notée par P. MEILE (32): *merī ben ek perfekt, bilkul, sosaiṭī gīrl hai; college ko gāī, aur usne saikolojī sikh lī* « ma sœur est une 'perfect society girl'; elle alla au 'College', et fit des études de 'psychology' ». Certes, il aurait été possible de trouver un équivalent hindi pour l'expression « perfect society girl », qui résulte d'un certain maniérisme qui n'est pas spécifiquement indien, mais des termes précis pour « college » et « psychology » n'existent ni en hindi ni dans aucune autre langue indienne moderne.

(31) D.D. KARVE: « Language and Democracy », dans S.P. AIYAR et R. SRINIVASAN: *Studies in Indian Democracy*, Bombay, Allied Publishers, 1965, p. 413-414: « The major regional languages in India are all, roughly speaking, at the same stage of development and none out of them can be said to be more advanced or more suitable than the others as a language for the working of a modern state. The one which is the mother tongue of the largest number, viz. Hindi is certainly not better equipped to meet the requirements of a modern democracy than the others ».

(32) Pierre MEILE: « La langue hindi: Etat actuel et perspectives », dans: *Conférences de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris 9*, 1949, p. 59.

Comme on pouvait s'y attendre, l'absence de vocabulaire adéquat se manifeste avant tout dans le domaine des sciences et des techniques modernes (33). Certes, il n'est pas impossible de combler ces lacunes, et de doter une langue indienne moderne du vocabulaire qui lui manquait. D'ailleurs, après l'indépendance certains indiens, et principalement le professeur Raghu VIRA (34) de la « International Academy of Indian Culture », ont entrepris de compiler des listes de termes techniques en hindi dans le domaine de la botanique, de l'électricité, des sciences exactes, etc. (35).

Ici encore, l'Assemblée Constitutante elle-même avait formulé les grands principes à suivre pour l'enrichissement du vocabulaire hindi. L'article 351 de la Constitution prescrit:

It shall be the duty of the Union to promote the spread of the Hindi language, to develop it so that it may serve as a medium of expression for all the elements of the composite culture of India and to secure its enrichment by assimilating without interfering with its genius, the forms, style and expressions used in Hindustani and in the other languages of India specified in the Eighth Schedule, and by drawing, wherever neces-

(33) Ce problème est, évidemment, intimement lié à celui de l'éducation, aussi bien du point de vue de la langue de l'enseignement que de la rédaction de manuels et de livres scientifiques. Nous ne pouvons entrer ici dans un sujet qui mériterait une étude en soi. Disons uniquement que le problème linguistique en Inde a créé, dans les écoles et les universités, une situation extrêmement complexe. Cf., par exemple N.V. TIRTHA: *Babel (Language Dilemma in Indian Schools). A Study in the Social Foundations of Indian Education*, Masulipatam, Seshachalam, 1962. Voir aussi l'étude récente de G.B. KANUNGO: *The Language Controversy in Indian Education. An Historical Study*, University of Chicago, Comparative Education Center, 1962.

(34) RAGHU VIRA est l'auteur de plusieurs dictionnaires, entre autres: *The great English-Indian dictionary, for use in the various Aryan and Dravidian languages of India and Ceylon*, Lahore, I.A.I.C. (=International Academy of Indian Culture), 1944-51; *Elementary English-Indian dictionary of scientific terms*, Nagpur, I.A.I.C., 1950; *A dictionary of English-Indian terms of administration*, Nagpur, I.A.I.C., 1949 (in collaboration with G.S. GUPTA); *The consolidated great English-Indian dictionary of technical terms*, Nagpur, I.A.I.C., 1950; *Hindi-English dictionary of technical terms... being the reverse of our Consolidated English-Indian dictionary*, Nagpur, I.A.I.C., 1951; *A comprehensive English-Hindi dictionary of governmental and educational words and phrases*, Nagpur, I.A.I.C., 1955 (Delhi, I.A.I.C., 1963).

(35) Le ministère de l'éducation a publié toute une série de listes de mots hindis, entre autres: *Botany* (1955), *Economics* (1958), *Mathematics* (1955), *Agriculture* (1956), *Agriculture-II* (1958), *Defence-I* (1957), *Engineering (Building Materials)* (1957), *Posts and Telegraphs (General Postal Terms)* (1958), *Post and Telegraphs (Designations)* (1958), *General Administration (Designations)* (1958), *Zoology* (1958), *Tourism* (1958), *Diplomacy-I* (1958), *Diplomacy-II* (1962), *Overseas Communications Service* (1958).

sary or desirable, for its vocabulary, primarily on Sanskrit and secondarily on other languages.

Malheureusement, dans l'euphorie de l'indépendance certains Indiens ont cru devoir interpréter la fin de cet article de la façon la plus littérale: ils déclarèrent la guerre à tout mot d'origine anglaise ou même arabe-persane, et tentèrent de lui substituer un terme d'origine sanskrite (36). C'est à la lumière de ces circonstances qu'il faut voir certains excès temporaires, telle la création de mots du genre *agnirathavirūmāsthān* pour remplacer l'anglais « station ». Il s'agit là d'un composé nominal typiquement et parfaitement sanskrit, signifiant littéralement: « feu-char-arrêt-endroit », c.-à-d. « l'endroit où le train s'arrête » (37). Mais il était fatal que de tels essais fussent voués à l'échec: trop peu d'Indiens connaissent le sanskrit pour qu'un mot comme *agnirathavirūmāsthān* soit généralement compris, voire qu'un tel terme puisse aisément être appris et retenu. Il est certain que pendant longtemps encore les Indiens parleront de la gare comme « station », et que, s'il vient un jour où le terme anglais sera remplacé par un mot purement indien, celui-ci devra être beaucoup plus simple et le résultat d'une application plus souple de l'article 351 de la Constitution.

Même en dehors de ces extravagances, le fait est que l'article 351 a donné lieu à un hindi qui est loin de la forme normale du langage à laquelle nous avons donné le nom de hindustani.

Under the name 'Hindi' a new language is being created which is almost unintelligible to the vast majority of the people (38).

(36) C'est la tendance de RAGHU VIRA, qui trouve que le sanskrit devrait être la seule source où puiser pour former un vocabulaire nouveau, et non les langues régionales de l'Inde (*India's national language*, pp. 65-68). En effet, « A thing or conception which did not exist in this country, which is new; how can words exist for that either in provincial languages or in dialects? ». Après avoir lu cet argument, on se demande si la nouvelle terminologie existait plus en sanskrit. C'est hélas! une des nombreuses questions qui se posent quand Raghu Vira discute le problème linguistique indien.

(37) C'est le résultat logique des directives de RAGHU VIRA: « If we... take care that every new word that we take into our languages is meaningful, i.e. that it can be associated with words already in existence in our languages, then the task for younger generations will become very simple » (*India's national language*, p. 204).

(38) K.A. HAMIED: *What is Hindi?*, p. 45.

Ce hindi hautement sanskritisé et incompréhensible pour tous ceux qui n'ont pas étudié le sanskrit est devenu la langue des publications gouvernementales, des discours officiels, et de la All-India Radio.

Malgré tous ces problèmes, il est naturel que le hindi, ainsi que les autres langues indiennes modernes, élargissent leur vocabulaire, technique et autre, en puisant à la source sanskrite.

The only logical source of these new coinages is Sankrit which has served as India's literary language par excellence through the ages and whose dominance in numerous spheres of Indian cultural life has never ceased, much less, indeed than is true of Latin and Greek as potent forces in the cultural life of an average Westerner (39).

Ce procédé se réalisera naturellement et sans difficultés, pour autant qu'il lui soit permis de suivre son cours normal et qu'on ne lui fixe pas des buts précis et difficilement réalisables.

On peut regretter que, dans l'enthousiasme pour le sanskrit, on ait plus ou moins perdu de vue le passage de l'article 351 qui prévoit qu'on fera également appel aux

(...) forms, style and expressions used in Hindustani and in the other languages of India specified in the Eighth Schedule.

L'idée de faire une étude complète des caractéristiques communes des langues régionales et de les utiliser pour renforcer la langue officielle était chère au Deccan College Research Institute à Poona et à son directeur, S.M. KATRE:

A study of these common features, without reference to their ultimate origin, which is entirely irrelevant to our present practical needs, will pave the way to a system of communication which will link up all the great regional languages and provide the necessary stimulus for deep understanding without the need of interfering with the genius of any language. The historical evolution of such a pan-Indian feature indicates the lines along which unity may be achieved in the midst of such wonderful diversity (40).

(39) W.H. MAURER: «Growth in Language», dans: *Fulbright Newsletter* 7.1, 1959, p. 4. Voir là pour des exemples. Cf. également O.P. SHARMA (éd.): *Trends in Scientific Terminology*, Delhi, National Bureau of Educational Publications, 1962.

(40) S.M. KATRE, dans: *Affinity of Indian Languages*, Delhi, The Publications Division, 1959, p. 15.

Le second argument du deuxième groupe est d'un ordre beaucoup plus pratique que celui de l'absence d'un vocabulaire technique. Certes, le concept de « langue officielle » n'a pas été défini dans le détail, et l'on n'a pas délimité officiellement quels seraient les domaines exacts de son application (41). Cependant, il est évident que le hindi, à l'exclusion des autres langues indiennes, était au moins destiné à devenir la langue véhiculaire de l'administration non seulement à l'échelon de l'Union, mais également pour les rapports entre le Centre et les Etats, et pour les rapports entre Etats, même entre Etats non-hindis. Cela veut dire que, pour tout emploi dans l'administration supérieure à travers l'Inde entière, la connaissance du hindi deviendrait une condition nécessaire. Or, vu le chômage intellectuel bien connu en Inde, l'accès aux postes administratifs se fait par le truchement d'examens auxquels se présentent beaucoup plus de candidats qu'il n'y a de postes disponibles. Tant que la langue officielle serait une des langues indiennes, le cas échéant: le hindi, et tant que la connaissance de cette langue serait un des principaux critères pour l'accès à l'administration, tous ceux pour qui le hindi est une langue étrangère craignent d'être défavorisés vis-à-vis de ceux dont le hindi est la langue maternelle. Si l'on connaît l'importance qu'attache tout intellectuel indien aux postes qu'offre l'administration publique, on mesurera la valeur de cet argument contre l'élévation de toute langue indienne moderne — hindi ou autre — au rang de langue officielle.

La crainte devant « la suprématie hindie » et devant la formation d'une nouvelle classe sociale dominante analogue à celle composée des Indiens connaissant l'anglais (42) fut reconnue même par ceux qui par ailleurs défendaient le hindi:

(41) Dans le « Constitution (Hindi Language for Official Purposes) Order, 1955 », le Président a ainsi énuméré les « official purposes » pour lesquels le hindi peut être employé à côté de l'anglais: « (1) Correspondence with members of the public; (2) Administrative Reports, official journals and reports to Parliament; (3) Government resolutions and legislative enactments; (4) Correspondence with State Governments which have adopted Hindi as their official language; (5) Treaties and agreements; (6) Correspondence with Governments of other countries and their envoys and international organisations; (7) Formal documents issued to diplomatic and consular officers and to Indian representatives at international organisations ».

(42) L'existence d'une telle classe sociale fut un des arguments contre le maintien de l'anglais: « The English-educated formed a caste by themselves.

The point is that, under such circumstances, there came about a climate of fear and suspicion in non-Hindi areas about how the language policy under the Constitution will affect and shape things educational and cultural, and in particular how it will change the picture of recruitment to the services in view of the impending change from English to Hindi. The change was bound to be revolutionary in its effect upon the people socially also (43).

Et l'auteur de citer une phrase de Sir Ivor JENNINGS:

If Hindi were the national language the Hindi-speaking peoples of the North would become as dominant a class as the English-speaking are now.

Après l'examen des arguments en faveur du hindi ainsi que des arguments, plus nombreux, contre le choix du hindi comme langue officielle, le moment est venu d'indiquer très brièvement les solutions qui furent proposées, comme alternatives, à celle inscrite dans la Constitution. L'argument principal qui fut à la base de chacune des quatre solutions alternatives que nous signalerons, était le souci de rétablir l'équilibre rompu par la sélection du hindi, équilibre entre ceux qui parlent le hindi et tous les autres Indiens qui ne le parlent pas, équilibre surtout entre une langue du nord et les langues du sud. Citons, pour illustrer le problème, un appel lancé par C. RAJAGOPALACHARI:

Be wise, Southerners, learn Hindi which will complete your fitness for Indian citizenship and enable you effectively to enjoy it. Be just, Hindus, that you may be true to democracy and not merely exploit it by seeking to make what you possess the sole passport to full Indian citizenship and all its honours. These are the two parts of my plea in regard to language. Wisdom and justice are both important, and they yield these twin lessons (44).

They become officers or take to some such respectable professions. What is sought through English education is more the gainful benefits and advantages accruing therefrom than love of knowledge. This has brought about high-and-low mentality and inequality among our people. In education a separatist tendency has been created. The question of the place of English in education is, therefore, not merely educational, but has become a step to social and administrative revolution. Our national Governments, therefore, are called upon to decide this question in the context of these wider issues » (M.P. DESAI: *The Problem of English*, Ahmedabad, Navajivan 1964, p. 8).

(43) M.P. DESAI: *Hindi Prachar Movement*, p. 31.

(44) C. RAJAGOPALACHARI: *The Question of English*, Madras, Bharathan Publications, 1962, p. 6.

Une première solution alternative est pour le moins ingénieuse. Elle accepte la nécessité d'adopter le hindi comme langue officielle, mais elle avance que le hindi propagé par la Constitution est nécessairement différent du hindi actuellement parlé dans une partie de l'Inde du nord. Cette solution se retrouve, entre autres, dans le *Report of the Hindi Teaching Committee, Bombay State*, de 1951 (45). Le raisonnement est basé sur le texte de l'article 351 de la Constitution, signalé plus haut, et surtout sur l'obligation de l'Union

(...) to secure the enrichment of Hindi by assimilating without interfering with its genius, the forms, style and expressions used in Hindustani and in the other languages specified in the Eighth Schedule.

Or, parmi ces dernières se trouve le hindi, c.-à-d. le hindi en tant que langue régionale. L'article 351 prévoit donc que le hindi, langue officielle, devra être enrichi par, entre autres, le hindi, langue régionale. Cela veut dire que le hindi, langue officielle, ne pourrait être identique au hindi, langue régionale. Si les deux emplois du terme hindi, celui de l'article 351 et celui du Eighth Schedule, étaient les mêmes, la prescription de l'article 351 serait dépourvue de sens. Si, au contraire, les deux hindi sont différents, le texte de la Constitution donne un sens parfait.

En adoptant cette solution, la menace de la domination hindie disparaît: il n'y a plus aucune partie de l'Inde dont la langue maternelle serait la langue officielle (46). Cependant, quelle que soit la différence entre la langue officielle et le hindi régional, elle ne peut effacer la position inégale devant la langue officielle de ceux qui ont le hindi comme langue maternelle et de ceux qui ne l'ont pas. L'argument est plus théorique que réel: tous ceux qui ont l'habitude de lire les textes savants de l'hindouisme auront compris que nous avons affaire ici au type de

(45) Sur ce rapport, voir M.P. DESAI: *Hindi prachar movement*, pp. 33-34 et 55-66. Cf. aussi, du même auteur: *The language pattern under the Constitution*, Ahmedabad, Navajivan, 1957, pp. 18-20.

(46) Pour des arguments similaires, cf. V.K. GOKAK: *English in India. Its Present and Future*, Bombay, Asia Publishing House, 1964, p. 11: « A possible solution lies in the development of federal Hindi, a Hindi which dispenses with its grammatical gender, whereby its grammatical machinery would become considerably simplified. It should draw freely on the vocabulary of the other Indian languages so that every Indian feels that Hindi has some points of affinity with his own language. This may bring Hindi home to the South as well as to the North ».

raisonnement propre aux sages hindous qui veulent réconcilier deux passages d'un texte révélé. En outre, cet argument ne pourrait être acceptable que pour les Indiens du nord dont la langue n'est pas tellement différente du hindi, et qui ne veulent pas s'y opposer pour autant que ceux qui parlent le hindi comme langue maternelle aient des problèmes d'apprentissage semblables aux leurs, et pour autant que ceux-ci ne les menacent pas d'une domination quelconque. Enfin, certains ont profité de cette proposition pour ridiculiser la solution hindie en général:

It is an odd dilemma if we are called upon to choose between a Hindi which exists but is not national, and a Hindi which is national but not yet in existence (47).

La deuxième solution alternative, solution proposée avant tout par les dravidiens, consiste en la création d'une deuxième langue officielle à côté du hindi; cette deuxième langue officielle devrait être une des langues dravidiennes (48). On comprend très bien que telle proposition émane de la partie dravidienne du pays. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les langues dravidiennes du sud de l'Inde s'opposent en tant que famille de langues aux langues aryennes du nord qui, elles aussi, malgré d'importantes différences, sont apparentées entre elles. Différemment des Indiens parlant le marathe ou le bengali, pour les dravidiens le choix du hindi est non seulement le choix d'une autre langue indienne, mais c'est avant tout le choix d'une langue aryenne. Tout en admettant que le choix du hindi défavorise tout Indien dont le hindi n'est pas la langue maternelle, les dravidiens sont convaincus qu'ils sont, eux, plus défavorisés que ceux qui parlent les langues aryennes autres que le hindi. De là leur proposition de rétablir l'équilibre entre langues aryennes et langues dravidiennes, en créant, à côté du hindi, une deuxième langue officielle, par exemple, le tamil.

Mais, cette solution, même si elle établirait l'équilibre entre les deux grandes familles linguistiques du pays, comporte un sérieux inconvénient pour ceux qui parlent des langues aryennes

(47) A.R. WADIA: *The future of English in India*, Bombay, Asia Publishing House, 1954, p. 134.

(48) Vinobe BHAVE, sans pour cela abandonner l'idée du hindi comme langue officielle, insista pour que les Indiens du nord apprennent au moins une langue du sud. Cf. le chapitre « Appeal to Northern People », dans VINOBA: *Language Problem*, pp. 37-39.

autres que le hindi ainsi que pour ceux qui utilisent des langues dravidiennes autres que le tamil. Pour eux le choix de deux langues officielles ne ferait que rendre le problème plus complexe. Même si le marathe ou le bengali sont apparentés au hindi et le telugu ou le malayalam au tamil, cela n'empêche que les habitants du Maharashtra ou du Bengal, eux aussi, doivent apprendre le hindi comme une langue étrangère, et la même difficulté existe pour ceux qui parlent le telugu ou le malayalam vis-à-vis du tamil. Par conséquent, pour eux la solution de la double langue officielle reviendrait à la nécessité d'apprendre non une mais deux langues étrangères. Dans ce cas, ils seraient, eux, défavorisés vis-à-vis de ceux qui parlent le hindi et le tamil, qui ne devraient en apprendre qu'une seule.

La troisième solution alternative propose d'élever au rang de langue nationale, non le hindi, mais le sanskrit. Devant le sanskrit, tous les Indiens se trouveraient sur le même plan: les difficultés de l'apprentissage seraient les mêmes pour tous, et personne ne pourrait se considérer défavorisé. Le fait que, lors du recensement de 1951, 555 personnes (49) déclarèrent que le sanskrit était leur langue maternelle, ne fut évidemment jamais considéré comme un véritable obstacle à l'équilibre. En outre, le sanskrit a un autre avantage important, d'ordre surtout sentimental. Aujourd'hui encore, le sanskrit est considéré comme le symbole de la grande civilisation pan-indienne du passé. Il était naturel qu'au moment où l'Inde devenait à nouveau indépendante et unifiée — après des siècles de domination étrangère —, on fît appel au sanskrit, c.-à-d. à la *gīrvāṇavāk* « la langue des dieux ».

Mais la solution sanskrite, elle aussi devait se heurter à des obstacles sérieux. En premier lieu, il y a en Inde des millions de musulmans, chrétiens, sikhs, parsees, etc.; or, pour eux le sanskrit n'a pas la valeur sentimentale qu'il a pour les hindous. Non seulement ils n'ont aucun rapport avec la civilisation de l'Inde ancienne, mais il serait difficile pour eux de considérer le sanskrit comme la langue de leurs dieux. En deuxième lieu, le sanskrit partage, lui aussi, l'un des principaux inconvénients des langues indiennes modernes: l'absence de tout vocabulaire techni-

(49) En 1961, 2544; cf. plus haut.

que moderne. Enfin, et surtout, non seulement les non-hindous mais les hindous eux-mêmes sont conscients du fait que le sanskrit est une langue difficile. Peu nombreux sont les Indiens qui l'ont étudié, et, même chez ceux qui l'ont étudié pendant leur jeunesse il n'en reste souvent que la réputation d'une langue extrêmement complexe et difficile. Il était fatal qu'on posât la question:

How are we to believe that learning Sanskrit is easier than learning Hindi? (50)

Les protagonistes du sanskrit ont essayé de remédier à cet inconvénient: plusieurs d'entre eux ont tenté d'élaborer une forme de « basic Sanskrit » où les innombrables difficultés de morphologie nominale et verbale seraient éliminées. Il est peut-être bon de signaler que la solution du sanskrit aisé comme langue officielle de l'Inde fut prônée, et cela dès 1909, non par un indien mais par un indianiste allemand, F. Otto SCHRADER (51).

La quatrième et dernière solution alternative veut remplacer le hindi par l'anglais (52). Devant l'anglais aussi, tous les Indiens seraient égaux. En outre, l'anglais est, sans aucun doute, moins difficile que le sanskrit, et la connaissance en est, d'ores et déjà, beaucoup plus répandue. Enfin, l'anglais est une langue mondiale (53). C'est grâce à l'anglais que les Indiens ont pu faire

(50) M.P. DESAI: *Our language problem*, p. 58.

(51) Dans une conférence devant la South Indian Association à Madras (le 28 mars 1909), publiée: *The Lingua Franca of Future India*, Madras, Natesan, 1909. Il est frappant de lire les phrases initiales de ce discours: « The problem which I have chosen for my lecture of this morning, is one of vital interest. On its solution depends a good deal of the future of India, nay, in a certain sense, perhaps even the whole of her future ». Aujourd'hui encore, ces paroles sont d'une actualité brûlante. La proposition de F.O. SCHRADER fut discutée au cours de la 15th All-India Conference à Bombay (5-7 novembre 1949); cf. M. MAYRHOFER. « Basic Sanskrit? », dans: *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft* 101, 1951, pp. 352-354.

(52) Pour un exemple de la thèse que « The only solution to India's language problem is to make English, the national language, the link language and the official language », cf. K.K. JOHN: *The only solution to India's language problem*, Madras, l'auteur, 1965.

(53) Cet argument n'était pas reconnu comme valable par Gandhi: « English has attained the position of a universal language. But that is because the English have spread and established themselves throughout the world. As soon as they lose that position, English will shrink in its extent » (Extrait de l'allocation présidentielle à la 8^e session du Hindi Sahitya Sammelan à Indore en 1910, cité dans M.K. GANDHI: *Our language problem*, p. 13). N'oublions pas que ces mots furent prononcés à un moment où, en Inde, l'anglais était encore avant tout la langue des Britanniques!

entendre leur voix à l'étranger. Et l'on pense non seulement à la voix indienne par excellence, Jawaharlal NEHRU, et au rôle qu'il a pu jouer dans la politique internationale, mais on pense aussi aux nombreux Indiens qui, grâce à leur connaissance de l'anglais, ont pu se déplacer librement à l'étranger pour faire connaître les besoins de l'Inde. Et certains Indiens d'exprimer leur inquiétude pour l'avenir:

One wonders whether after the leadership in India passes out of the hands of the English-educated intelligentsia to persons with a mastery of a regional language or of Hindi and but a nodding acquaintance with English they will be able to command the same attention that is the privilege of Indian leaders to command today (54).

Inversément, c'est encore grâce à la connaissance de l'anglais que la voix internationale pénètre en Inde; ainsi, c'est grâce à l'anglais que les intellectuels indiens ont pu se tenir au courant des grands développements scientifiques dans le monde. Abandonner l'étude et la connaissance active de l'anglais conduirait à l'abandon d'une position particulièrement privilégiée, ou, pour employer l'expression de V.K. GOKAK,

to committing intellectual *bara-kiri* (55).

Malheureusement pour ceux qui ont plaidé la cause de l'anglais — et parmi eux il y avait des Indiens des plus illustres (56) —, aux yeux de la majorité l'anglais est, avant tout, la langue de la colonisation et de la domination étrangère. Une lutte longue et dure a conduit à l'expulsion des envahisseurs étrangers; il est naturel qu'avec eux disparaisse également leur langue. Être bon patriote signifie: être adversaire de l'anglais; être pour l'anglais équivaut à trahir la patrie indépendante (57).

(54) A.R. WADIA: *The future of English in India*, p. 135.

(55) V.G. GOKAK: *English in India*, p. 58.

(56) Voir, par exemple, les noms de ceux que ont contribué à *India Demands English Language*, publié par Isaac MATHAI, Bombay, Mathai's Publications, 1960.

(57) Cette accusation explique les réactions pathétiques, telle celle d'Isaac MATHAI dans le livre cité à la note précédente: « Dedicated to The personalities on the front page to whom Thanks are due for their writings and utterances we now place in print, in permanent form, that, for generations to come India and the world may remember with gratitude their courage and conviction for the good of the people and the betterment of the world, that these valuable records posterity may not willingly let die ».

Il est frappant de voir à quel point ceux qui identifient anglais et trahison font appel au nom de GANDHI. Cela ne pourrait nous étonner: GANDHI lui-même avait, dès 1917, lancé un appel aux Indiens du sud pour que leur patriotisme les incite à apprendre le hindi:

(...) we see that Hindi alone can become the national language. No doubt, it presents some difficulty to the educated classes of Madras (...). We have a right to appeal to their patriotic spirit and expect them to put forth special effort to learn Hindi (58).

Il est incontestable que GANDHI était opposé à l'anglais, qu'il rendait responsable de l'état d'esclavage dans lequel l'Inde était tombé. En 1908, il écrivit:

To give millions a knowledge of English is to enslave them (...). It is we, the English-knowing men, that have enslaved India. The curse of the nation will rest not upon the English but upon us (59).

Cette même idée revient assez souvent chez GANDHI, par exemple en 1928:

Among the many evils of foreign rule, this blighting imposition of a foreign medium upon the youth of the country will be counted by history as one of the greatest. It has sapped the energy of the nation, it has shortened the lives of the pupils. It has estranged them from the masses, it has made education unnecessarily expensive. If this process is still persisted in, it bids fair to rob the nation of its soul. The sooner, therefore, educated India shakes itself free from the hypnotic spell of the foreign medium, the better it would be for them and the people (60).

Cependant, même si ces passages montrent clairement que GANDHI estimait que l'anglais ne pourrait pas être la langue officielle de l'Inde indépendante, nous ne pouvons nous empêcher d'insister sur le fait que les trois textes cités remontent respectivement à 1917, 1908 et 1928. Nous avons exprimé plus haut l'espoir qu'un chercheur examine en détail l'attitude de GANDHI

(58) Allocution présidentielle à la 2^e Gujarat Educational Conference, tenue à Broach, le 20 octobre 1917, cité dans M.K. GANDHI: *Our language problem*, p. 11.

(59) De *Hind Swaraj*, 1908, cité dans M.K. GANDHI: *Evil wrought by the English Medium*, publié par R.K. PRABHU, Ahmedabad, Navajivan, 1958, p. 5.

(60) *Young India* du 5 juillet 1928, cité dans M.K. GANDHI: *Evil wrought by the English Medium*, p. 13.

devant le problème de la langue officielle. Dès à présent, nous nous demandons cependant si on a le droit, aujourd'hui, de rassembler des passages qui datent d'il y a un demi-siècle, de les défaire de leur contexte historique, et de les publier comme des dictons absolus du Père de la Nation. Autrement dit, nous nous demandons si GANDHI, s'il vivait encore en 1967, défendrait les mêmes thèses avec les mêmes arguments qu'il y a quelques décades dans des circonstances historiques on ne peut plus différentes.

Le seul point que nous voulons souligner ici, c'est que le rejet de l'anglais comme langue officielle nous ramène aux temps de la lutte pour l'indépendance, c.-à-d. aux bases mêmes du problème linguistique en Inde. C'est le désir de se libérer de l'anglais qui a créé le chapitre de la Constitution intitulé « La langue officielle »; et c'est ledit chapitre qui a conduit au problème linguistique dont nous avons essayé de dégager les principaux éléments.

2. EVOLUTION DEPUIS L'INDEPENDANCE

Il n'est évidemment pas possible d'énumérer ici de façon complète toutes les réactions provoquées par le problème linguistique en Inde pendant les vingt dernières années. Aussi nous limiterons-nous à quelques événements majeurs.

Un premier fait important sur le plan linguistique fut la réforme des Etats en 1956. Immédiatement après l'indépendance, l'Union indienne fut divisée politiquement en quatre genres d'Etats, que la Constitution appelait respectivement « Part A States », « Part B States », « Part C States » et « Part D States » (61). Cette subdivision, avec l'organisation politique différente

(61) Au moment de l'indépendance, il y avait 9 Part A States (Assam, Bihar, Bombay, Madhya Pradesh, Madras, Orissa, Punjab, The United Provinces — à partir de 1950: Uttar Pradesh —, West Bengal), 9 Part B States (Hyderabad, Jammu and Kashmir, Madhya Bharat, Mysore, Patiala and East Punjab States Union, Rajasthan, Saurashtra, Travancore-Cochin, Vindhya Pradesh), et 10 Part C States (Ajmer, Bhopal, Bilaspur, Cooch-Bihar, Coorg, Delhi, Himachal

qui y correspondait, s'était avérée nécessaire du fait que, pendant la période coloniale, les diverses parties de l'Inde avaient atteint des degrés de développement très différents. La répartition en quatre sortes d'Etats avait pour seul but de continuer temporairement la subdivision politique de la période précédente. Or, il va sans dire que la division introduite par les Britanniques fut largement le résultat de facteurs et de vicissitudes historiques et politiques, où le facteur linguistique ne jouait aucun rôle (62). Les frontières des Etats coupaient à travers les aires linguistiques, et il était normal qu'à l'intérieur du même Etat se parlasse deux ou plusieurs langues majeures, tandis qu'inversément plusieurs langues majeures étaient réparties en deux ou trois Etats.

D'autre part, l'article 345 de la Constitution prévoyait que

(...) the Legislature of a State may by law adopt any one or more of the languages in use in the State or Hindi (63) as the language or languages to be used for all or any of the official purposes of that State.

Il était fatal que, dans la situation linguistique existant à ce moment, l'article 345 dût conduire à des difficultés. L'élection d'une langue majoritaire comme langue officielle d'un Etat allait de pair avec la création de minorités linguistiques souvent importantes; or, ces groupes voyaient leur propre langue choisie comme langue officielle non dans l'Etat qu'ils habitaient mais dans un Etat voisin. Les troubles et violences qui se manifestèrent en différents endroits de l'Inde montrent à suffisance que, tout comme l'article 341 le faisait au niveau national, l'article 345 créerait un problème linguistique à l'échelon des Etats.

Pradesh, Kutch, Manipur, Tripura). Les îles Andaman et Nicobar formaient le seul Part D State. Avant la réorganisation des Etats, dont il sera question plus loin, le Parlement créa un nouveau Part A State, Andhra, et un des Part C States, Bilaspur, fut joint à Himachal Pradesh.

(62) Cf. Ram GOPAL: *Linguistic Affairs of India*, Bombay, Asia Publishing House, 1966, p. 63. Ce livre, qui nous est parvenu au moment où la rédaction de cette étude était terminée, traite de plusieurs problèmes soulevés dans ces pages.

(63) Sur les problèmes causés par les mots « or Hindi », cf. M.P. DESAI: *The language pattern*, pp. 21-25.

C'est dans cette atmosphère que parut un concept nouveau (64): celui des « Etats linguistiques », c.-à-d. d'Etats qui devaient correspondre à des réalités linguistiques. En 1956, la répartition en Part A States, Part B States, Part C States et Part D states fut abandonnée, pour être remplacée par une division en Etats politiquement uniformes mais dont les frontières furent tracées uniquement sur la base des aires linguistiques (65).

Le 22 décembre 1953, le Premier Ministre NEHRU annonça au Parlement la création de la « States Reorganisation Commission » qui examinerait « objectively and dispassionately » la réorganisation des Etats de l'Union indienne

(...) so that the welfare of the people of each constituent unit as well as the nation as a whole is promoted (66).

La Commission fut installée le 29 décembre 1953, et elle fut invitée à présenter ses recommandations au gouvernement le 30 septembre 1955.

Certes, le rapport de la Commission tient compte d'un grand nombre de facteurs (« Part II. Factors bearing on reorganisation »), tels « Cost of Change », « Unity and Security of India », « Financial Viability », « Requirements of National Development Plans », « Regional Planning and a Balanced Economy », « Smaller *vs.* Larger States », et « Some other Factors (Historical factor, Geographical factors, Administrative Considerations) ». Mais il est certain que le facteur « Langue and Culture » joua un rôle prépondérant:

The question that has caused the greatest controversy is the position to be accorded to language in the reorganisation of the States of the Indian Union. One of the major facts of India's political evolution during the last hundred years has been the growth of our regional languages. They have during this period developed into rich and powerful vehicles of expression creating a sense of unity among the peoples

(64) Ce concept n'était cependant pas entièrement nouveau: « Mahesh Narayan from Bihar demanded linguistic provinces in 1894, and this seems the earliest demand of this nature » (A.K. MAJUMDAR: *Problem of Hindi*, p. 8).

(65) Cf., en faveur des Etats linguistiques, D.N. SEN: *A Case for Linguistic States*, Calcutta, Uttarayan, 1954; contre le concept, K.P. MUKERJEE et S. RAMASWAMY: *Reorganization of Indian States*, Bombay, Popular Book Depot, 1955.

(66) *Report of the States Reorganisation Commission*, New Delhi, 1955, p.i.

speaking them. In view of the fact that these languages are spoken in well-defined areas, often with a historic background, the demand for the unification of such areas to form separate States has gathered momentum and has, in some areas, assumed the form of an immediate political programme. The Resolution appointing this Commission makes a specific reference to the importance of language. A careful examination of the pros and cons of this problem is, therefore, necessary as an essential preliminary to the consideration of the question of the reorganisation of States (67).

Le rapport de la Commission examine en détail les avantages et les inconvénients de l'Etat linguistique, il prend en considération les divers aspects des autres facteurs énumérés plus haut, et il refuse de trancher le problème sur la seule base de critères généraux et abstraits:

The problems of reorganisation vary from region to region (...). We have, accordingly, examined each case on its own merits and in its own context and arrived at conclusions after taking into consideration the totality of circumstances and on an overall assessment of the solutions proposed (68).

Finalement, la States Reorganisation Commission proposa de diviser l'Inde en seize Etats (Madras, Kerala, Karnataka, Hyderabad, Andhra, Bombay, Vidarbha, Madhya Pradesh, Rajasthan, Punjab, Uttar Pradesh, Bihar, West Bengal, Assam, Orissa, Jammu and Kashmir), et trois territoires administrés centralement (Delhi, Manipur, Andaman and Nicobar Islands). La législation suivit les propositions de la Commission dans une large mesure (69) et le « Constitution (Seventh Amendment) Act, 1956 » divisa l'Inde en quatorze Etats: Andhra, Assam, Bihar, Bombay, Jammu and Kashmir, Kerala, Madhya Pradesh, Madras, Mysore, Orissa, Punjab, Rajasthan, Uttar Pradesh, West Bengal, et six « Union Territories »: Delhi, Himachal Pradesh, Manipur, Tripura, The Andaman and Nicobar Islands, The Laccadive, Minicoy and Amindivi Islands.

Certes, dans un pays où GRIERSON avait distingué 179 langues et 544 dialectes, il était impossible d'éliminer complètement les

(67) *Report*, p. 35.

(68) *Report*, p. 66.

(69) Pour le détail, voir *India 1957*, Delhi, The Publications Division, 1957, pp. 383-387.

minorités linguistiques (70). D'ailleurs, le même « Constitution (Seventh Amendment) Act, 1956 » qui réorganisa le territoire, inséra dans la Constitution deux articles nouveaux qui devaient les protéger:

350A. It shall be the endeavour of every State and of every local authority within the State to provide adequate facilities for instruction in the mother-tongue at the primary stage of education to children belonging to linguistic minority groups, and the President may issue such directions to any State as he considers necessary or proper for securing the provision of such facilities.

350B. (1) There shall be a Special Officer for linguistic minorities to be appointed by the President.

(2) It shall be the duty of the Special Officer to investigate all matters relating to the safeguards provided for linguistic minorities under this Constitution and report to the President upon those matters at such intervals as the President may direct, and the President shall cause all such reports to be laid before each House of Parliament, and sent to the Governments of the States concerned (71).

Certes, certains endroits cosmopolites telle la ville de Bombay devaient encore créer des problèmes conduisant à des réorganisations ultérieures; le « Bombay Reorganization Act, 1960 » sépara l'Etat bilingue de Bombay en deux Etats unilingues: l'Etat de Gujarat et l'Etat de Maharashtra. Mais il est incontestable que la réorganisation des Etats, où une des langues majeures deviendrait la langue absolument majoritaire, a contribué largement à réduire le problème linguistique, au moins au niveau local.

Il est, cependant, évident que la création d'Etats linguistiques impliquait un certain risque. Nous avons déjà signalé qu'un des

(70) Nous ne pouvons signaler ici les différentes « Border Disputes ». A l'échelle nationale, ces disputes étaient de peu d'importance, mais au niveau local elles créaient de sérieux problèmes. Cf., par exemple, le journaliste K. RANGASWAMI à propos de la dispute entre Maharashtra et Mysore: « The territorial dispute with Pakistan or China may pale into insignificance in comparison to the acrimonious and almost unsolvable boundary dispute between Mysore and Maharashtra. Linguistic minorities in every State are facing difficulties and the first open conflict came in the most enlightened State of Maharashtra between the votaries of the State language and the others. If such a tendency is not checked promptly and with all the force at the command of the State and the Central Government, it will undoubtedly strike at the very root of the unity of India and result in the setting up of so many independent States each with its own language » (*Hindu Weekly Review*, 6 février 1967, p. 10).

(71) Le premier rapport annuel du « Commissioner for Linguistic Minorities » parut en 1958.

buts de l'adoption d'une langue officielle pour l'Union était de réagir contre certaines tendances centrifuges qui pourraient se manifester entre d'importantes communautés parlant des langues différentes. Or, réunir ces communautés dans des entités politiques différentes menaçait, aux yeux de certains Indiens, d'accroître les tendances centrifuges et d'affaiblir l'unité de l'Union (72). On ne peut nier que le séparatisme linguistique se soit parfois manifesté en Inde — nous en verrons un exemple plus loin —, mais en général nous serions tenté de dire que les avantages du nouveau système l'ont emporté sur ses inconvénients. Nous ne pouvons qu'espérer que cette tendance se maintienne dans les années qui viennent.

Outre la création des Etats linguistiques, l'année 1956 a vu un autre événement important. Une fois de plus, un article de la Constitution — l'article 344 — en était la source directe:

(1) The President shall, at the expiration of five years from the commencement of this Constitution and thereafter at the expiration of ten years from such commencement, by order constitute a Commission which shall consist of a Chairman and such other members representing the different languages specified in the Eighth Schedule as the President may appoint, and the order shall define the procedure to be followed by the Commission.

Le 7 juin 1955, le Président nomma une commission de 21 membres sous le titre de « The Official Language Commission » (73). La Commission se réunit à partir du 16 juillet 1955, pour répondre aux prescriptions de l'article 344 (2) de la Constitution:

(72) Ici encore, de l'avis de certains, le principal danger vient de l'opposition nord-sud. Ainsi, d'après B.R. AMBEDKAR: « This scheme of dividing India in the name of Linguistic States... is full of poison. The poison must be emptied right now... India is not even mentally or morally fit to call itself the United States of India. We have a long way to go to become the United States of India. The Union of India is far, far away, from the United States of India. But the consolidation of the North and balkanisation of the South is not the way to reach it » (*Thoughts on Linguistic States*, Aurangabad, Milind Maha Vidyalaya, 1955, p. 8).

(73) Government of India, Ministry of Home Affairs Notification No. 43-9-55 - Public - I (Appendix II). D'après les termes de la Constitution, une deuxième commission aurait dû être nommée après une période de dix ans, mais cette prescription n'a jamais été réalisée. D'après certains, « the expectations of the Constitution makers have been belied, partly at least, because the Constitutional provision for appointing a second Language Commission was ignored by the Government » (A.K. MAJUMDAR: *Problem of Hindi*, pp. x-xi).

It shall be the duty of the Commission to make recommendations to the President as to:

(a) the progressive use of the Hindi language for the official purposes of the Union;

(b) restrictions on the use of the English language for all or any of the official purposes of the Union;

(c) the language to be used for all or any of the purposes mentioned in article 348 (74);

(d) the form of numerals to be used for any one or more specific purposes of the Union;

(e) any other matter referred to the Commission by the President as regards the official language of the Union and the language for communication between the Union and a State or between one State and another and their use.

Les rédacteurs de la Constitution avaient d'ailleurs prévu les difficultés linguistiques à venir, puisque, dans un troisième paragraphe, l'article 344 incitait la future commission à la prudence:

In making their recommendations under clause (2), the Commission shall have due regard to the industrial, cultural and scientific advancement of India, and the just claims and the interests of persons belonging to the non-Hindi speaking areas in regard to the public services.

Le « Report of the Official Language Commission, 1956 » devint un document impressionnant (75). Il ne saurait être question d'entamer ici une discussion détaillée des nombreux aspects du problème linguistique indien qu'aborde le Rapport. Il ne saurait même pas être question de résumer les recommandations proposées par la Commission à propos de chacun de ces aspects. Pour ces innombrables détails nous devons renvoyer le lecteur intéressé au texte du Rapport même. Nous essaierons plutôt de dégager les grandes idées générales qui sont à la base des propositions spécifiques. Toutefois, nous sommes forcé d'ajouter que ces idées directrices ne ressortent pas de ce long texte aussi clairement qu'on ne pouvait l'espérer. Sans être confus, le Rapport adopte une attitude qui manque de netteté. Nous sommes toutefois convaincu que cette absence d'une position ferme et nette tient moins à un manque de zèle ou de compréhension de

(74) L'article 348 s'occupe, en détail, de la « language of the Supreme Court, High Courts, etc. ».

(75) New Delhi, Government of India Press, 1957, 9-xiv-495 pp. Cf. A.K. MAJUMDAR: *Problem of Hindi*, pp. 58-82.

la part des membres de la Commission qu'au caractère complexe, voire inextricable, de la tâche qui leur fut confiée. On peut résumer le raisonnement de la Commission de la façon suivante:

1. Vu le grand nombre de langues parlées en Inde, la solution simple du multilinguisme est exclue. Le multilinguisme a été adopté avec succès dans d'autres pays du monde (76), mais la situation de l'Inde étant unique — plus d'une douzaine de langues majeures —, une autre solution s'impose. La solution la plus saine est celle d'une langue officielle unique pour le pays tout entier.

2. Le choix de cette langue unique n'est guère important. La langue n'étant pas un but en soi, mais un simple moyen de communication, toute langue est capable de remplir le rôle de langue officielle de l'Inde. L'argument que certaines langues n'ont pas atteint le stade de développement nécessaire est sans valeur: il y a des moyens adéquats de perfectionnement qui permettent d'élever toute langue au stade voulu.

3. Il se fait que la Constitution a choisi le hindi comme future langue officielle de l'Union. Certains citoyens contestent ce choix, mais l'Assemblée Constituante avait probablement des raisons valables pour le justifier. Il n'appartient pas à la Commission de se prononcer sur ce choix. D'ailleurs, comme nous l'avons vu au point précédent, ce silence se justifie par le fait que le choix d'une langue plutôt qu'une autre n'a aucune importance.

4. La Commission est consciente des difficultés qu'implique le choix du hindi pour tous ceux dont le hindi n'est pas la langue maternelle, et surtout pour ceux dont la langue maternelle est très éloignée du hindi, c.-à-d. les Indiens du sud. La Commission est prête à tenir compte de leurs problèmes et à essayer de formuler ses recommandations de telle façon que ces problèmes soient réduits au minimum.

5. D'autre part, la Commission souligne le fait que les difficultés, aussi grandes qu'elles soient aujourd'hui, sont passagères. Ce n'est que la génération actuelle qui en souffre; elles n'existeront plus pour les générations ultérieures. Or, si les difficultés

(76) La Commission cite notamment la Belgique: « Generally speaking, the problem is solved by the fact that a large number of individuals are bilingual or trilingual » (*Report*, p. 13)!

sont inhérentes à la période de transition, il convient de raccourcir cette période de transition autant que possible. La Commission s'abstient de prescrire des *termini ante quem*, mais elle fait appel aux Indiens pour qu'ils accélèrent le processus de transition. Les recommandations de la Commission ont pour but principal de contribuer à cette accélération.

Bref, la Official Language Commission fait preuve d'une grande compréhension pour les problèmes soulevés par le choix du hindi comme langue officielle de l'Union. Elle ne fait aucun effort pour justifier ce choix, mais elle ne le met pas en cause pour autant. Au contraire, elle l'accepte comme un fait accompli, et cherche les meilleurs moyens pour le réaliser le plus tôt possible. Outre qu'elle formule des recommandations pratiques, elle cherche avant tout à faire accepter le hindi par L'Inde tout entière. Son rôle est un rôle de réconciliation, réconciliation fondée sur la conception que la langue n'est qu'un instrument, non un but. Le Rapport se termine sur un appel:

Surely, there does not have to be heat and passion over the issue of Language, ever the instrumentality and not the substance! (77).

Le Rapport porte la signature de tous les membres de la Commission. Cependant, trois signatures sont suivies d'une note en bas de page; celle de Suniti Kumar CHATTERJI: « I sign subject to a Note which may be taken as a Minority Report »; celle de Maganbhai DESAI: « I sign subject to my note of explanation »; celle de P. SUBBARAYAN: « Subject to a minute of dissent ». Puisque c'est à ces trois notes minoritaires et non au texte du Rapport même que le « Report of the Official Language Commission » doit la plus grande part de sa célébrité, il convient que nous nous y arrêtions pendant quelques moments. En réalité, les trois notes représentent deux tendances différentes. Le document le plus long — p. 331-397 du Rapport — est celui de M.P. DESAI dont nous avons cité l'opinion à plusieurs reprises dans cette étude. Le lecteur aura compris que, si DESAI ajoute « a note of explanation », c'est parce qu'à son avis la Commission n'est pas allée assez loin dans ses recommandations en faveur du hindi. La note de S.K. CHATTERJI — p. 271-314 —, au contraire, maintient que

(77) *Report*, p. 269.

le rapport général est allé beaucoup trop loin, et la « minute of dissent » de P. SUBBARAYAN — p. 315-330 — constate qu'entre son auteur et CHATTERJI « there was much common ground (...) and agreement on essential points ».

Pour M.P. DESAI, il n'y a aucun doute que l'anglais doive disparaître. Même si

(...) the Hindi movement in essence has stood for the effort to replace the English medium and not loose the advantages of the knowledge of English *language*,

en même temps il ne faudrait pas oublier ceci:

One of the chief planks on which Indian nationalism was based and stands till now was not only the removal of English *rule* but also the equally killing rule of the English language over our educational, social, political and public life (78).

La Constitution prévoit que l'anglais sera remplacé par le hindi. Certains prétendent que cela mettrait l'unité nationale en danger; ils se trompent.

National unity is implicit in the Constitution, as it informs and infuses the whole of it. It follows therefrom that, whatever linguistic pattern or the settlement of the language problem that the Constitution of India envisages and has laid down is held to be consistent with the paramount need of India's unity. Rather, we might say that the pattern portrayed or the solution laid down by the Constitution is true to such need and is so laid down because it will subserve this basic fact of our national existence (79).

La tâche de la Commission était de recommander les moyens les plus adéquats pour traduire dans les faits les prescriptions de la Constitution; d'après DESAI, la Commission n'a pas rempli cette tâche:

My point of view is that our recommendations should give a clear-cut policy and programme, which if worked out, may be reasonably expected to lead to the fulfilment of the time-target set down by the Constitution (80).

(78) *Report*, p. 396.

(79) *Report*, p. 335.

(80) *Report*, p. 336.

Parmi les mesures nécessaires à cet effet nous ne mentionnons que la première:

This anticipates provision for compulsory study of the Union language Hindi in our educational system. This is obviously the first and immediate step of preparing for progressive use of Hindi and facilitating replacement of English by it (81).

Rien qu'à lumière de ce « premier pas », et même si, pour DESAI, le hindi langue nationale est différent du hindi parlé dans le nord de l'Inde (82), on comprend pourquoi une telle opinion a dû être exprimée dans une note minoritaire.

A première vue, on s'étonne de constater que S.K. CHATTERJI n'ait pu se rallier à des conclusions qui, aux yeux de certains, étaient assez ou trop modérées. Dans ses écrits, ses discours et ses actes, CHATTERJI était, pour beaucoup de ses concitoyens bengalis, un de ceux qui propageaient indûment l'apprentissage du hindi. Il s'explique d'ailleurs à ce propos:

(...) in the light of recent happenings and trends of events in India, since the Commission started its work, my point of view has become very different, and consequently my reading of the nature of the linguistic situation and the linguistic problems has unfortunately been profoundly modified in many matters from that finally presented in the Report (83).

CHATTERJI distingue nettement deux façons d'apprendre le hindi pour ceux qui ne le parlent pas encore. Il y a, d'une part, l'apprentissage volontaire et spontané; c'est le genre d'apprentissage qu'il approuve et qu'il a essayé de promouvoir activement. Mais il craint que l'apprentissage prôné par la Constitution ne soit ressenti comme un apprentissage forcé. Or, ce dernier présente des dangers:

I honestly feel that I am seeing an incipient 'Hindi Imperialism', which will be all the more anti-national as Hindi has not yet acquired any pre-eminence over the other languages of India except its weight of numbers (84).

(81) *Report* p. 353.

(82) Cf. note 45. Desai a été violemment attaqué pour cette concession. Voir, par exemple, K.B. MALVIA: *Hindi: The National Language*, New Delhi, Malvia Prakashan, 1958, pp. 81-82. Pour Malvia, il n'y a pas deux hindi; en outre, hindi n'est pas une langue régionale, puisque « it is not restricted to one region ».

(83) *Report*, p. 275.

(84) *Report*, p. 278.

L'introduction du hindi, telle qu'elle est formulée par la Constitution

(...) will, in my opinion, bring about the immediate creation, without intending to do so, of two Classes of Citizens in India—Class I Citizens with Hindi as their language, obtaining an immense amount of special privileges by virtue of their language only, and Class II Citizens who will be suffering from permanent disabilities by reason also of their language (85).

Et tout ceci mène au but profond de l'exposé:

(...) to keep intact our most precious heritage of Indian unity (86).

Les recommandations pratiques de CHATTERJI dérivent logiquement des considérations précédentes:

1. Il propose de remettre à plus tard la question de l'emploi progressif du hindi pour les affaires officielles de l'Union, et de supprimer les restrictions imposées à l'anglais dans ce même contexte.

2. On devrait accorder aux Indiens à tous les échelons la plus grande liberté dans l'emploi des langues, soit la langue régionale, soit l'anglais, soit le hindi « as a symbol of Indian unity », quitte à fournir une traduction dans la langue régionale ou l'anglais.

3. Une langue ne saurait se développer artificiellement, et imposer à ce développement un *terminus ante quem* est totalement dépourvu de sens. Il faut donc éliminer l'idée même d'une période déterminée: cela permettrait aux Indiens parlant hindi de développer leur langue de façon naturelle et efficace, et cela rendrait plus facile l'introduction du hindi parmi les citoyens qui ne le parlent pas encore.

Comme nous l'avons vu plus haut, la « minute of dissent » de P. SUBBARAYAN suit dans les grandes lignes les remarques de S.K. CHATTERJI. Le point de vue de SUBBARAYAN est bien résumé dans son paragraphe 2:

The Report in my opinion is trying to prescribe certain programmes, rules and regulations from the centre, without much reference either to the actual situation in the sphere of language in India or to future reactions and repercussions among large sections of our people. It is

(85) *Report*, p. 276.

(86) *Report*, p. 278.

also seeking to place as something conclusive before the non-Hindi speaking peoples of India, that it will be both an act of patriotic duty and an urgent and necessary reform to replace English by Hindi as quickly as possible, and to take in Hindi to saturation in their judicial and administrative spheres, in their educational set-up, and consequently in every aspect of their life. Many of my colleagues are of the opinion that if India is to be completely independent it must give up the use of English as early as possible. I regret I cannot agree with this point of view as in my opinion the official language which we are to adopt eventually for the country must be a language which has been fully developed and till such time we must perforce continue to use English. Much more important is the economic and industrial development of the country if it is to maintain its independence and progressively develop and any steps we take to introduce an official language other than English must take into account whether its immediate introduction will hamper economic and industrial progress (87).

SUBBARAYAN développe une grande partie des arguments qui ont été soulevés contre le hindi et que nous avons examinés dans la première partie de cet exposé. Même si SUBBARAYAN non plus ne rejette pas l'idée que le hindi deviendra un jour la langue officielle de l'Inde, nous avons l'impression qu'il est prêt à aller plus loin que CHATTERJI. Il demande que l'anglais soit retenu comme langue officielle jusqu'au moment où le hindi sera parfaitement capable de le remplacer:

English should remain as the Official Language of the Union, so long as Hindi does not attain the standard which is necessary for the purpose of replacing English as the official language and as long as it is not accepted as the medium of instruction in all the Universities of India and for these reasons English must find a place in Schedule VIII of the Constitution as one of the languages of India (88).

Non seulement veut-il inclure l'anglais dans la liste des langues indiennes, mais on sent très bien qu'en disant « I believe in evolution rather than revolution » (89) il nourrit l'espoir que cette « évolution » s'étende sur une période extrêmement longue.

Nous avons cité de longs extraits du « Report of the Official Language Commission, 1956 », non seulement parce qu'aucune autre commission de ce genre ne fut créée dans la suite, mais surtout pour montrer que, en 1956, la situation n'avait nulle-

(87) *Report*, p. 316.

(88) *Report*, p. 330.

(89) *Report*, p. 318.

ment changé. Les mêmes arguments se retrouvent, les mêmes positions sont défendues, et le problème linguistique en Inde continue à se poser dans sa totalité.

Enfin, il nous faut faire état d'un dernier fait important qui résulte directement de la suite de l'article 343 cité plus haut:

(2) Notwithstanding anything in clause (1), for a period of fifteen years from the commencement of this Constitution, the English language shall continue to be used for all the official purposes of the Union for which it was being used immediately before such commencement.

La Constitution prévoyait donc une période de transition de quinze ans. Un simple calcul nous permet de conclure que le hindi devait effectivement remplacer l'anglais comme langue officielle le 26 janvier 1965.

Nous avons décrit dans la première partie l'évolution que devrait subir le hindi pour être capable d'assumer le rôle de langue officielle de l'Inde, ainsi que les efforts livrés par certains pour préparer le hindi à ce rôle. Mais nous avons également vu, de par le Rapport de la Official Language Commission, le sentiment très répandu qu'une période de quinze ans ne serait nullement suffisante pour que le hindi se développe de façon satisfaisante. Et, si le rapport date de 1956, le même sentiment s'est exprimé dans les années suivantes. Nous dirions même que plus la date fatale approchait, plus la tension montait et plus les idées exprimées par CHATTERJI et SUBBARAYAN trouvaient des porte-paroles nombreux et fermes.

Heureusement, ici encore, la Constitution avait laissé la porte ouverte pour le cas où la période de quinze ans s'avérerait insuffisante. Les opposants du hindi firent appel à l'article 343(3):

Notwithstanding anything in this article, Parliament may by law provide for the use, after the said period of fifteen years, of—

- (a) the English language, or
 - (b) the Devanagari form of numerals,
- for such purposes as may be specified in the law.

Le « Official Languages Act, 1963 » fut introduit dans la Lok Sabha (House of the People) le 13 avril 1963 et fut voté par la Rajya Sabha (Council of States) le 7 mai 1963. Contentons-nous d'en citer l'article 3:

Notwithstanding the expiration of the period of fifteen years from the commencement of the Constitution, the English language may, as from the appointed day, continue to be used, in addition to Hindi,—

- (a) for all the official purposes of the Union for which it was being used immediately before that day; and
- (b) for the transaction of business in Parliament.

Le « Official Languages Act, 1963 » constitue la dernière prise de position officielle vis-à-vis du problème de la langue officielle. On ne pourrait dire que le problème ait été résolu. Au contraire, l'article 3 montre clairement qu'il ne s'agit que d'une mesure dilatoire: la période transitoire de quinze ans a simplement été étendue indéfiniment.

Le résultat le plus direct de la nouvelle loi fut de ne satisfaire aucune des deux parties. Sans doute les protagonistes du hindi se réjouissent-ils de ce que le hindi n'a pas été abandonné sous la pression de tous ceux qui s'y opposaient, mais il leur déplait que, différemment de l'article 343 original de la Constitution, la nouvelle loi ne mentionne plus de *terminus ante quem*. C'est le moyen le plus sûr, disent-ils, de permettre à l'autre partie de remettre indéfiniment le remplacement de l'anglais par le hindi. Les opposants du hindi, eux, se félicitent certes du fait que l'anglais ait été maintenu, mais ils sont mécontents non seulement que la loi n'ait pas définitivement proclamé l'anglais comme langue officielle, mais surtout que la menace du hindi continue à exister. Comme le disait un parlementaire du sud de l'Inde:

Formerly, we were slaves of the English-speaking people, now we shall be slaves of the Hindi-speaking people (90).

Tout ceci pour indiquer que même après le « Official Languages Act, 1963 » le problème linguistique reste entièrement posé, exactement sous la forme sous laquelle il se posa au moment de l'entrée en vigueur de la Constitution. Protagonistes et antagonistes du hindi continuent à développer les arguments mêmes qui furent avancés dès 1950. Et, même si aucune mesure officielle n'a été prise après 1963, le problème linguistique continue à dominer la vie des Indiens:

(90) *Lok Sabha Debates*, Third Series, vol. XVII, No. 50, col. 11 752.

The Official Languages Bill raised recently, in the Parliament, such a heated controversy, that anything written or spoken now-a-days, on the language problem, immediately arouses, either feelings of suspicion, prejudice, and hostility, or on the other hand, those of exuberant welcome, combined with justified frustration. We appear to be divided, on this subject, into sharply defined opposite camps (91).

Nous voulons terminer en donnant un exemple frappant de cette situation: les effets du problème linguistique sur les récentes élections législatives de février 1967.

3. LES ELECTIONS DE 1967

Sans aucun doute, les résultats des récentes élections parlementaires en Inde ont étonné tous les observateurs. Même ceux d'entre eux qui s'attendaient à ce que le quatrième Parlement indien soit différent des précédents, n'auraient osé prévoir les bouleversements politiques auxquels les élections de février 1967 ont finalement donné lieu.

Le fait dominant réside, incontestablement, dans les pertes extraordinaires du Congress Party et les succès tout aussi extraordinaires de certains partis à peine représentés au Parlement auparavant. Loin de nous de vouloir expliquer les résultats des élections uniquement par le problème linguistique. Mais nous sommes convaincu que, partout en Inde, la politique linguistique du parti au pouvoir a joué un certain rôle. Qui plus est, nous croyons pouvoir démontrer que, dans certaines parties de l'Inde, le problème linguistique fut un des principaux facteurs responsables du virement politique qui résulta des dernières élections (92).

(91) U.A. ASRANI: *What shall we do about English*, Ahmedabad, Navajivan, 1964, p. 1.

(92) Vu le caractère récent des événements, notre source principale pour les données contenues dans ce chapitre sera la presse indienne, et surtout le *Hindu Weekly Review*, publié à Madras. Il est vrai que cet hebdomadaire est publié dans le sud et, de ce fait, accorde plus de place aux points de vue en faveur dans le sud de l'Inde. Mais il fait un remarquable effort d'objectivité, de sorte qu'on peut facilement distinguer entre faits et interprétation.

En réalité, le recul considérable du Parti du Congrès aux élections de 1967 — les premières élections sans NEHRU — ne peut nous étonner. Depuis plusieurs années, la politique linguistique du Congress Party fut telle qu'elle devait, tôt ou tard, se tourner contre lui. Cependant, ceci n'implique pas de notre part une critique contre cette politique. Au contraire, nous pensons que vu les circonstances le Parti du Congrès a choisi la politique la plus sage et qu'aucune autre politique n'aurait pu conduire à des résultats plus satisfaisants.

Ne perdons pas de vue que le Congress Party fut le seul parti pan-indien, le seul parti qui avait une forte représentation dans toutes les régions de l'Inde. De plus, le Congress Party était le seul parti au pouvoir, le seul parti politique qui devait prendre des décisions politiques. Jusqu'avant 1967, les autres partis n'avaient aucun programme politique précis; ils pouvaient se contenter de critiquer les décisions du Parti du Congrès. Ces deux éléments devaient fatalement avoir des conséquences désastreuses quand il s'agissait d'une question aussi épineuse que le problème linguistique.

Nous avons examiné plus haut les positions irréconciliables qu'adoptaient les différentes parties de l'Inde quant à la langue officielle prévue par la Constitution. Au désir des uns d'introduire immédiatement le hindi à travers l'Inde entière s'opposait la détermination des autres de ne jamais se laisser imposer cette langue étrangère. Le Congress Party, en tant que parti national, ne pouvait se rallier à aucune de ces positions extrêmes (93). Les principaux représentants du parti ont constamment essayé de suivre une voie moyenne, avec l'intention très nette de n'offenser personne, mais avec le résultat tout aussi net de ne plaire à aucun.

Le Parti du Congrès n'a jamais mis en cause le principe du hindi comme langue officielle. S'il l'avait fait, il se serait aliéné les partisans du hindi, et aurait trahi la pensée du Père de la Nation, le Mahatma GANDHI. D'autre part, le parti gouvernant ne s'est pas montré très déterminé à faire le maximum pour que le hindi

(93) Cf. P.D. SHARMA: « Linguism and Regionalism. Challenges to Democracy », dans S.P. AIYAR et R. SRINIVASAN: *Studies in Indian Democracy*, Bombay, Allied Publishers, 1965, p. 432.

prenne le plus rapidement possible la place de l'anglais. Sinon, il aurait perdu le support de tous ceux qui sont adversaires du hindi comme langue nationale. Rien n'est peut-être plus caractéristique à cet égard que de voir que même le prestige de NEHRU n'était pas à l'abri des émotions soulevées par le problème linguistique. A propos de la période pendant laquelle on discutait le « Official Language Bill », A.K. MAJUMDAR remarque:

Panditji's prestige was probably never so low as during the Language debate. At the time of the Chinese invasion the nation had rallied around him, now he was openly being accused of 'shifting his stand' and even worse. By trying to please both Hindi-speaking and non-Hindi-speaking people, he merely succeeded in alienating both, and what was worse, made the South Indians lose faith in the Government (94).

Le successeur de NEHRU, le Premier Ministre Lal Bahadur SHASTRI, ne fut pas non plus à l'abri d'attaques d'ordre linguistique. Au moment des difficultés linguistiques à Madras dont il sera question plus loin, le Congress Working Committee fut prêt à céder aux exigences des habitants du sud. Mais le Premier Ministre tenait à ne pas offenser le nord.

The Working Committee's resolution has never been implemented even to this day. Whether Mr. Shastri should have implemented the resolution as some leaders urged and faced in the process an agitation from the protagonists of Hindi in the North or whether he was wise in allowing the controversy to die down, only time will reveal. But the fact remains that Mr. Shastri boldly took it upon himself to put the Working Committee's resolution in cold storage (95).

Le journaliste — du sud — qui relate cette histoire, la cite pour montrer que, malgré sa petite taille et son humilité, le Premier Ministre « was certainly a man with a will of his own ». En réalité, l'histoire montre comment le gouvernement du Parti du Congrès essayait de manœuvrer habilement entre les protagonistes et les adversaires du hindi.

Le jour même où elle fut élue Premier Ministre — le 19 janvier 1966 —, Indira GANDHI, lors d'une conférence de presse,

(94) A.K. MAJUMDAR: *Problem of Hindi*, p. 89.

(95) K. RANGASWAMI, dans un article « Lal Bahadur Shastri. An Estimate », dans *Hindu Weekly Review*, 31 janvier 1966, p. 4.

fut interrogée sur son attitude vis-à-vis du problème linguistique. Sa réponse fut parfaitement dans la ligne de ses prédécesseurs:

We feel the need for a link language in India, and that link language can only be Hindi for very many practical reasons. But we should not force the pace, and we do not intend that Hindi should replace any State language. Everybody should learn his own language and also Hindi besides an international language, preferably English, as the third because we have to have many dealings with other countries (96).

Ici encore, à force de vouloir trouver un commun dénominateur entre les diverses positions linguistiques, le nouveau Premier Ministre et le nouveau gouvernement ne purent satisfaire les exigences d'aucun.

La même circonspection se retrouve à tous les échelons du Parti du Congrès. Un exemple récent et caractéristique est celui du AICC (All India Congress Committee). Le 21 mai 1966, un des membres proposa la formation, à Delhi, d'un nouveau ministère chargé de promouvoir la connaissance de la langue nationale. A ce moment, le Ministre de l'Intérieur intervint pour calmer les esprits et dire que le hindi n'est pas la seule langue qui doit se développer; toutes les langues indiennes doivent se développer de la même façon. Un autre membre soutint le ministre: toutes les langues indiennes doivent se développer; la seule langue dont on veut se libérer est l'anglais « to give a proper meaning and content to freedom ». Un protagoniste du hindi, entrevoyant la manœuvre, exigea que l'on s'occupât du hindi seulement et non des autres langues indiennes. Une discussion s'engagea, et on en revint à un compromis disant qu'il faut développer « Hindi and 14 national languages » (97). La motion ainsi modifiée passa à l'unanimité.

Nous avons insisté longuement sur l'attitude de Parti du Congrès, pour revenir maintenant aux élections de 1967, et principalement aux élections dans l'Etat de Madras. Une des personnalités qui se présentaient dans l'Etat, à Virudhunagar, fut le président du Congress Party, K. KAMARAJ. Malgré son prestige de président du plus grand parti — ou devons-nous dire: à cause de cette position — KAMARAJ fut vaincu par un représen-

(96) *Hindu Weekly Review*, 24 janvier 1966, p. 2.

(97) *Hindu Weekly Review*, 30 mai 1966, p. 2.

tant du parti d'opposition, le D.M.K. (Dravida Munnetra Kazhagam). Pour bien apprécier la défaite de KAMARAJ, il faut se rendre compte de la position du D.M.K. (98) et de l'identité du candidat que ce parti opposa avec succès au président du Parti du Congrès.

On chercherait en vain le D.M.K. dans le livre classique de Myron WEINER (99) consacré aux partis politiques en Inde, bien que ce volume ne date que de 1957. Cependant, aux élections de 1962, le D.M.K. occupait 50 sièges — un quart du total — dans la Madras Assembly. Déjà à ce moment-là, le succès du nouveau parti tenait à son programme: opposition au hindi et séparation du Tamilnad du reste de L'Inde. Immédiatement après ces élections, Hugh TINKER écrivait:

Perhaps this portent will do something to make the north understand that a national language imposed by one region is a source not of unity but of disunity (100).

Nous espérons avoir démontré à suffisance que le Congress Party, même s'il avait parfaitement compris le succès du D.M.K. aux élections de 1962, ne pouvait changer son programme linguistique de façon assez radicale pour le rendre acceptable au sud. Le danger de déplaire aux sentiments linguistiques du Tamilnad — et de préparer ainsi un succès encore plus grand pour le D.M.K. — poursuivait inexorablement le parti au pouvoir et ceux qui s'identifiaient à ce parti dans le sud de l'Inde.

Venons-en maintenant à la personnalité de celui qui fut opposé avec succès au président du Parti du Congrès, K. KAMARAJ, pour la Madras State Assembly. Il ne s'agissait nullement d'une personnalité politique largement connue. Nous sommes sûr que la plupart de ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'Inde ont été, comme nous, surpris d'apprendre que:

The D.M.K. has decided to put up a student-leader, Mr. P. SRINIVASAN who participated in the anti-Hindi-agitation in 1964, to oppose the Congress President, Mr. Kamaraj in Virudhunagar (101).

(98) Sur le D.M.K. avant les élections de 1967, cf. Robert L. HARDGRAVE: *The Dravidian Movement*, Bombay, Popular Prakashan, 1965.

(99) M. WEINER: *Party Politics in India. The Development of a Multi-Party System*, Princeton N.J., Princeton University Press, 1957.

(100) H. TINKER: *India and Pakistan. A Political Analysis*, New York, Traeger, 1962, p. 141.

(101) *Hindu Weekly Review*, 9 janvier 1967, p. 11.

Autrement dit: celui dont le D.M.K. estimait qu'il avait le plus de chances de vaincre le président du Congress Party fut non une de ses personnalités politiques, mais un personnage très peu connu qui avait comme seule référence d'avoir participé activement à la lutte contre la langue officielle, le hindi.

Nous ne pouvons décrire en détail l'agitation anti-hindi qui se manifesta dans l'Etat de Madras en 1964 et surtout au début de 1965 (102). Mais puisque ces événements ont contribué dans une large mesure à déterminer les résultats des élections de 1967, nous devons y référer brièvement.

Le 17 janvier 1965, C. RAJAGOPALACHARI prit l'initiative de réunir, à Tiruchirapalli — l'ancien Trichinopoly — une « Madras State Anti-Hindi Conference ». Lors de cette réunion, le leader du D.M.K., R. NEDUNCHEZHIAN, annonça l'intention de son parti de proclamer le 26 janvier 1965 une journée de deuil « à cause de l'imposition du hindi ». Or, le 26 janvier est le « Republic Day » indien, et le 26 janvier 1965 était la date à laquelle, d'après la Constitution, le hindi devait devenir la langue officielle de l'Inde. Il va sans dire que cette décision du D.M.K. devait provoquer des réactions de la part des membres du Parti du Congrès, même à Madras. Le 17 janvier même, K. KAMARAJ déplora l'intention de l'opposition « to exploit the official language issue to suit their own ends ». Le Chief Minister de l'Etat de Madras, M. BHAKTAVATSALAM, alla plus loin: le 21 janvier, à la Legislative Assembly, il dénonça la décision du D.M.K. comme « a traitorous act »; deux jours plus tard, quand il devint évident que les étudiants participeraient activement au mouvement, il déclara que

(...) the Government would take stern action against students who indulged in politics. He said they had no business to join such campaign as long as they remained in the colleges (103).

Quoi qu'il en soit, le 25 janvier 1965 fut une journée de violence à Madras et dans l'Etat tout entier. Des étudiants

(102) Voir à ce propos, S.M. KUMARAMANGALAM: *India's Language Crisis (An Introductory Study)*, Madras, New Century Book House, 1965, pp. 82-94, chapitre 8: « January 25, 1965 and after ».

(103) S.M. KUMARAMANGALAM: *India's Language Crisis*, p. 87, se référant à *The Hindu* du 24 janvier 1965.

marchèrent en cortège réclamant la fin de « l'imposition du hindi »; il y eut des heurts avec la police, on détruisit et brûla des maisons et des institutions affichant des enseignes en hindi. Plusieurs dizaines d'étudiants ainsi que certains leaders furent arrêtés, et les agitations firent leurs martyrs: plusieurs étudiants furent blessés, et l'un d'entre eux fut tué par les armes de la police.

Certes, la démonstration fut dirigée contre le hindi, mais le hindi fut identifié avec le Parti du Congrès, et l'un des slogans exigea la démission immédiate du ministère de l'Etat de Madras qui avait « failed to safeguard the interests of Tamilians » (104). Après les événements, K. KAMARAJ et plusieurs leaders du Congress Party manifestèrent leur compréhension pour les aspirations de la population du sud: le hindi ne leur serait pas imposé par la force. Mais aucune voix ne s'éleva pour dire que le hindi ne deviendrait pas la langue officielle de l'Union. On comprend très bien qu'une telle déclaration fût impossible, mais c'est la seule déclaration qui eût vraiment satisfait les mécontents. Dans ces circonstances, ce fut aux chefs du Congress Party de l'Inde du sud qu'on imputa la responsabilité des événements de janvier 1965. En parlant de l'attitude des étudiants, KUMARAMANGALAM dit:

To this approach to the question, which according to me is obviously erroneous since it misses the heart of the problem, the development of Tamil, the Congress leaders had no reply. For they themselves had encouraged English as a language to be studied by the students of our State for the All India Services, for the University, etc. Hence it can be said with justice, that the ideological foundation for the pro-English anti-Hindi campaign launched by the students was constructed by Shri Bhaktavatsalam himself and it is he who must bear the responsibility for the occurrences after January 25th (105).

Après janvier 1965, le calme revint en Inde, mais les événements qui marquèrent le quinzième Republic Day et les victimes qu'ils avaient faites restèrent des symboles. Le 25 janvier 1967, par exemple, quelques semaines à peine avant les élections, le

(104) *Hindu Weekly Review*, 1 février 1965, p. 3.

(105) S.M. KUMARAMANGALAM: *India's Language Crisis*, p. 88.

Students' Anti-Hindi Agitation Council commémora à Madras et — moins paisiblement — à Madurai les camarades morts dans la lutte contre le hindi. Dans ces circonstances, devons-nous nous étonner que le D.M.K., « a party that was brought to power by the love of Tamil » (106), un parti qui déjà dans la troisième Lok Sabha avait réagi activement contre le hindi tandis que les membres du Parti du Congrès « were conspicuous by their silence and apathy over this vital issue » (107), ait opposé au président du Parti du Congrès un étudiant, héros des événements de janvier 1965?

Une quinzaine de jours après les élections, deux « Letters to the Editor » dans *The Hindu Weekly Review* vinrent confirmer notre impression que la débâcle du Congress Party à Madras fut largement motivée par des raisons d'ordre linguistique. Nous citerons un extrait d'une de ces lettres:

I think the main reason is the policy of the Government in suppressing the anti-Hindi agitation (...). The D.M.K. with the guidance of the intellectual genius of India (108) has exploited the situation politically in its favour. The Congress Government instead of explaining the opposition of the people of Madras to Delhi's language policy to the Central Government, submissively supported it and acted ruthlessly to suppress the spontaneous outburst of the people. Hence they had to face this disaster. A young student unknown till recently has defeated an internationally known Congress leader in his home town and this explains the real reason. After all on the economic front there are no fundamental differences between D.M.K. and the Congress. The electorate knows this. The people have studied the election manifesto of both the parties. If the Bhaktavatsalam Government had acted intelligently when Delhi sought to impose the unwanted language on the South and clearly explained the situation they would not have faced this calamity (109).

Les décisions politiques qui ont suivi les élections, elles aussi, prouvent bien que la victoire du D.M.K. à Madras fut largement un succès d'ordre linguistique. Nous nous limiterons à quelques exemples. Lors d'un interview, le 23 février 1967, le leader du parti victorieux, C.N. ANNADURAI, énumérant les points à son programme, avait signalé:

(106) *Hindu Weekly Review*, 17 avril 1967, p. 7.

(107) *Hindu Weekly Review*, 13 mars 1967, p. 9.

(108) Allusion à C. Rajagopalachari, cité plus haut.

(109) *Hindu Weekly Review*, 6 mars 1967, p. 6.

(...) stemming the tide of the imposition of Hindi as the official language and amending the Constitution for that purpose (110).

Le 16 mars, le même ANNADURAI, devenu le nouveau Chief Minister de l'Etat, annonça que le gouvernement avait

(...) decided to withdrawn all cases pending in courts in connection with the anti-Hindi agitation in 1965 and ordered the release of all those who were arrested or convicted (111).

Cette mesure, qui prit appui sur l'article 161 de la Constitution, mit en liberté non moins de 1 027 personnes. Au Parlement central, les membres du D.M.K. insistèrent immédiatement sur la nécessité d'un amendement constitutionnel; ils demandèrent, entre autre choses,

(...) to drop provision that all original communications and circulars of the Union Government will be in Hindi and will be accompanied by English translation (112).

Le gouvernement de Madras, de son côté, leur accorda tout son appui: le 28 mars 1967, C.N. ANNADURAI dit devant le Madras Legislative Council que

(...) we propose to continue our resistance to the domination of Hindi, and we expect all to join us, help us, enthuse us on to victory (113),

et, lors d'une entrevue avec Indira GANDHI, il lui indiqua clairement que

(...) nothing short of an amendment to the Constitution to have English as an associate language would satisfy his party and Government (114).

(110) *Hindu Weekly Review*, 27 février 1967, p. 3.

(111) *Hindu Weekly Review*, 20 mars 1967, p. 3.

(112) *Hindu Weekly Review*, 3 avril 1967, p. 3.

(113) *Hindu Weekly Review*, 3 avril 1967, p. 3.

(114) *Hindu Weekly Review*, 17 avril 1967, p. 12.

CONCLUSION

Nous sommes conscient de ce que le cas de Madras est unique en son genre, et que dans aucun autre Etat le problème de la langue officielle n'a influencé les élections dans la même mesure. Ce que nous voulions montrer en l'exposant, c'est jusqu'à quel point le problème linguistique est d'actualité en Inde, vingt ans après l'indépendance.

Depuis les élections de 1967, le problème linguistique est entré dans la sphère politique, bien plus que ce n'était le cas auparavant. N'oublions pas que depuis ces élections dix Etats sont gouvernés par des partis autres que le Parti du Congress. Parmi ces gouvernements, il en est du nord de l'Inde, où la langue de l'Etat est le hindi. Certes, ces gouvernements sont loin d'abandonner le hindi, mais nous avons été frappé par un événement qui semble indiquer à quel point l'anglais est devenue la langue de l'opposition. Lors d'une réunion des Chief Ministers à Delhi, le Chief Minister du Bihar provoqua de fortes réactions de la part de ses collègues des Etats non-hindis au moment où, pendant l'entrevue avec le Union Food Minister, il prit la parole en hindi, tout comme les autres Chief Ministers du nord. En cette occasion, où les Chief Ministers de l'Inde tout entière étaient réunis, le Chief Minister du Bihar se sentait avant tout nordiste et obligé d'employer le hindi, même si d'autres membres de la réunion ne le comprenaient pas. Mais, quand les Chief Ministers de l'opposition se retrouvèrent en réunion restreinte, en l'absence de leurs collègues appartenant au Parti du Congrès, le Chief Minister du Bihar parla anglais. Il ne représentait plus le nord de l'Inde, mais l'opposition au Congress Party. Les langues véhiculaires pour ces deux situations sont apparemment différentes.

Bref, nous avons l'impression que le problème linguistique, loin de se calmer, prend des dimensions toujours plus grandes. Nous aurions pu parler de la réorganisation du Punjab, qui créa deux Etats, Punjab et Haryana, le 1 novembre 1966. Nous aurions pu signaler le fait que, le jour même — le 7 avril 1967 — où le Sindhi était reconnu comme la quinzième langue majeure, et cela avec une majorité quasi absolue — 326 votes pour,

1 contre —, ce succès instiga certains à demander immédiatement la reconnaissance du Rajasthani. Ce fait, comme tant d'autres, n'est pas important en soi, mais il fait preuve d'une tendance dangereuse. Pour le moment, tout problème en Inde peut se développer en querelle linguistique. Nous terminerons par un exemple récent qui illustre cette situation.

Le 30 mars 1967, le Parlement à Delhi discutait des problèmes d'alimentation. On ne pouvait être plus éloigné des controverses linguistiques, quand un membre du S.S.P. (Samyukta Socialist Party) de Mysore prononça un discours dans sa propre langue, le kannada. Contrairement aux règles en vigueur, il le fit sans avoir préalablement soumis une traduction soit en anglais soit en hindi. On se trouvait ainsi confronté avec une situation où un parlementaire s'exprimait dans une langue qui était inconnu de la grande majorité de ses collègues. Fallait-il permettre un précédent qui pourrait être utilisé par beaucoup d'autres membres? Comme toujours, le Premier Ministre fut prudent. Elle estima que l'orateur a le droit de s'exprimer dans sa propre langue, mais que la situation qui en résulte pose des « practical technical difficulties ». Dans les couloirs, le leader du S.S.P. défendit le membre de son parti qui avait donné lieu à l'incident:

Nous voulons et devons donner le même statut à toutes les langues indiennes; nous ne voulons nous débarrasser que de l'anglais.

Finalement, le président de l'Assemblée trancha la question: si un membre n'est pas capable de s'exprimer en anglais ou en hindi, il a le droit de parler sa langue maternelle, avec la permission du président. L'incident ne fut pas spontané; il ne s'agit pas d'une intervention immédiate où l'orateur n'avait pas eu le temps de préparer son texte. Au contraire, plusieurs membres de l'opposition avaient décidé bien à l'avance de prendre la parole dans une langue régionale. Nous sommes prêt à les comprendre: la composition du quatrième Parlement est toute différente de celle des précédents. Plusieurs membres appartiennent à une génération pour qui l'anglais n'est plus la langue véhiculaire de l'enseignement; d'autre part, ils ne connaissent pas le hindi et, souvent, ne veulent pas le connaître. Même si nous comprenons la situation, nous devons toutefois constater les difficultés qu'elle

provoque. La règle établie par le président permet, dès à présent, que des discours et des interventions se fassent dans au moins quinze langues. Nous pensons avec inquiétude aux problèmes complexes de traduction simultanée, et, à défaut de celle-ci, au manque de compréhension mutuelle qui régnera jusqu'à l'intérieur du Parlement à Delhi. Nous avons toujours espéré — et nous espérons encore — que le problème linguistique se résorbera en Inde dans un avenir pas trop éloigné. Mais les événements récents nous font croire que, si l'on veut éviter le pire, il est temps que la raison l'emporte sur la passion.

TABLE DES MATIERES

Résumé		3
Samenvatting		3
INTRODUCTION		5
1. LE PROBLÈME		9
2. EVOLUTION DEPUIS L'INDÉPENDANCE		35
3. LES ÉLECTIONS DE 1967		50
CONCLUSION		59
Table des matières		63

Achévé d'imprimer le 20 septembre 1968
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU et Fils, S.A., Gand-Bruxelles